

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
N° *038* /AOIR/MINSANTE/CIPM/2019

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE :** *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION :** 53 40 531 07 970000 2283

\*\*\*\*\*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



## S O M M A I R E

Pièce n°0 : Lettre d'invitation à soumissionner .....	
Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO) en français et en anglais .....	
Pièce n°2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) .....	
Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....	
Pièce n°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)...	
Pièce n°5 : Spécifications Techniques (ST).....	
Pièce n°6 : Bordereau des prix unitaires.....	
Pièce n°7 : Détail quantitatif et estimatif.....	
Pièce n°8 : Sous-Détail des prix unitaires .....	
Pièce n°9 : Modèles de pièces .....	
Pièce N° 10 : Modèle du marché.....	
Pièce n°11 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers installés au Cameroun, autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.	
Pièce n°12 : Grille d'évaluation	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
N° 038/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

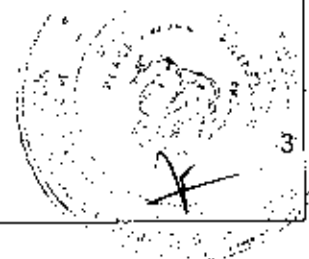
**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
-----  
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DIVISION DES ETUDES ET DES PROJETS  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
STUDIES AND PROJECTS DIVISION  
-----

N° \_\_\_\_\_/L/MINSANTE/SG/DEP/FMR

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Réf. : acquisition de trente (30) ambulances médicalisées de type C en prêtude au CHAN 2020 et à la CAN 2021 -

**LE MINISTRE**

**A**  
Monsieur le Directeur Général / Le Mandataire de  
l'entreprise \_\_\_\_\_  
B.P. \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_  
- ville -

**Objet** : lettre d'invitation à soumissionner

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié au terme de la consultation relative à l'appel à manifestation d'intérêt n°D13-82/ASMI/MINSANTE/CIPM/2019 du 29/04/2019.

A cet effet, votre entreprise est invitée à soumissionner à l'appel d'offres international restreint pour la fourniture de trente (30) ambulances médicalisées de type C au Ministère de la Santé Publique en vue du Championnat d'Afrique des Nations.

Dans cette optique, J'ai l'honneur de vous informer que les entreprises ci-après ont été retenues pour participer à la consultation restreinte.

N°	SOUSSIONNAIRES	MANDATAIRE GROUPEMENT	ADRESSES ET CONTACTS
1	GRUPE GRUAU	Non applicable	9 Bd Marius et René Gruau 53942 ST-BERTHEVIN Cedex France ; Tel. +33 (0)2 43 66 38 88 ; E-mail : contact@gruau.com
2	Groupement NUMELEC CAMEROUN/ ELECTROMECCANICA	NUMELEC CAMEROUN	B.P : 17046 Douala Cameroun, Tel. +237 33 43 77 88; E-mail: numeleccam@yahoo.fr
3	LANDCOM MEDICAL	Non applicable	712000, North District of Tsinghua Science Park, Mid Century Avenue, XiXian New Area, Xi'an City, Chine
4	Groupement MEDIBEST et WAS	MEDIBEST	B.P. 12188 Douala Cameroun, Tel : +237 233 4114 21; E-mail: medibest2001@yahoo.fr
5	Afrique Conception Distribution (A.C.D)	Non applicable	8632/G Sacré-Cœur 2, rue SC 160- Dakar Sénégal. E-mail : acd00221@hotmail.com
6	Groupement SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD/AUTECH GROUP	SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD (SME)	12, Okgucheonseo-ro, Corée, Tel: 82-31-499-0676-9; Fax: 82-31-499-0675, E-mail : s040431@chol.com
7	TECNOVE S.L.	Non applicable	Avda, Alcazar, n°6; 13640 Herencia (Ciudad real) Espagne. Tel. + 34 926 57 10 32; E-mail : tecnove@tecnove.com

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Service des marchés (pour archivage)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DIVISION DES ETUDES ET DES PROJETS  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
STUDIES AND PROJECTS DIVISION  
-----

N° \_\_\_\_\_/L/MINSANTE/SG/DEP/FMR

Yaoundé, the \_\_\_\_\_

Ref.: acquisition of thirty (30) Type C medical ambulances  
as a prelude to ANC 2020 and AFCON 2021.-

THE MINISTER

AT  
Mr General Manager / The Representative  
of the company \_\_\_\_\_  
B.P. \_\_\_\_\_, Tel: \_\_\_\_\_  
- city -

**Subject:** invitation to Tender. -

Mr. General Manager,

I have the honor to inform you that you have been pre-qualified at the end of the consultation concerning the call for expressions of interest No D13-82 / ASMI / MINSANTE / CIPM / 2019 of 29 April 2019 .

To this end, your company is invited to bid on the restricted international tender for the supply of thirty (30) type C medical ambulances to the Ministry of Public Health in order to the African Nations Championship.

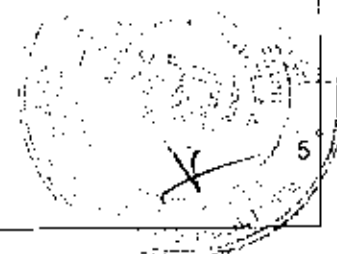
With this in mind, I have the honor to inform you that the following companies have been selected to participate in the restricted consultation.

N°	BIDDERS	DIRECTOR GROUPING	ADDRESSES AND CONTACTS
1	GROUPE GRUAU	Not applicable	9 Bd Marius et René Gruau 53942 ST-BERTHEVIN Cedex France ; Tel. +33 (0)2 43 66 38 88 ; E-mail : contact@gruau.com
2	Groupement NUMELEC CAMEROUN/ ELECTROMECCANICA	NUMELEC CAMEROUN	B.P. : 17046 Douala Cameroun, Tel. +237 33 43 77 88; E-mail: numeleccam@yahoo.fr
3	LANDCOM MEDICAL	Not applicable	712000, North District of Tsinghua Science Park, Mid Century Avenue, XiXian New Area, Xi'an City, Chine
4	Groupement MEDIBEST et WAS	MEDIBEST	B.P. 12188 Douala Cameroun, Tel : +237 233 4114 21; E-mail: medibest2001@yahoo.fr
5	Afrique Conception Distribution (A.C.D)	Not applicable	8632/G Sacré-Cœur 2, rue SC 160- Dakar Sénégal. E-mail : acd00221@hotmail.com
6	Groupement SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD /AUTECH GROUP	SAMSUNG MEDICAL ENG. CO.LTD (SME)	12, Okgucheonseo-ro, Corée, Tel: 82-31-499-0676-9; Fax: 82-31-499-0675, E-mail : s040431@chol.com
7	TECNOVE S.L.	Not applicable	Avda, Alcazar, n°6, 13640 Herencia (Ciudad real) Espagne. Tel. + 34 926 57 10 32 ; E-mail : tecnove@tecnove.com

Please believe, Mr General Manager, the assurance of my highest consideration. / -

Copies to:

- MINMAP
- ARMP
- Contract service/MOH



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
**N° 038/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

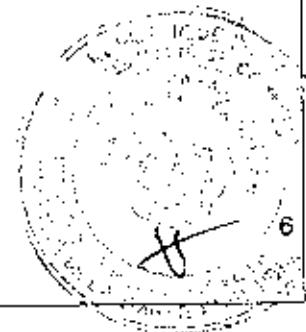
**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**

*n°-038* *N° 12/19* **AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE  
PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE-  
EXERCICE 2019

IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283

\*\*\*\*\*

**PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

\*\*\*\*\*

AOÛT 2019



**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE  
D'URGENCE**

*n° 038* *D13-789*  
N°            /AOIR/MINSANTE/CIPM/2019

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES MEDICALISEES DE TYPE C  
EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**1. OBJET :**

Le Ministre de la Santé Publique lance en urgence un appel d'offres international restreint relatif à l'acquisition de trente (30) ambulances médicalisées de type C en prélude au Championnat d'Afrique des Nations 2020 et à la Coupe d'Afrique des Nations 2021.

**2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du présent marché consistent en la fourniture de trente (30) ambulances médicalisées de type C au Ministère de la Santé Publique.

**3. ALLOTISSEMENT :**

Les prestations du présent marché comprennent **Trois (03) lots :**

- **Lot 1 :** fourniture de **Dix (10)** ambulances médicalisées de type C;
- **Lot 2 :** fourniture de **Dix (10)** ambulances médicalisées de type C;
- **Lot 3 :** fourniture de **Dix (10)** ambulances médicalisées de type C.

**4. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux entreprises ci-après sélectionnées après Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° D13-82/ASMI/MINSANTE/CIPM/2019 du 29 avril 2019 relatif à la fourniture au Ministère de la Santé Publique de 30 (trente) ambulances médicalisées de type C pour le Championnat d'Afrique des Nations 2020 et la Coupe d'Afrique des Nations 2021.

N°	SOUSSIONNAIRES	MANDATAIRE GROUPEMENT	ADRESSES ET CONTACTS
1	GRUPE GRUAU	Non applicable	9 Bd Marius et René Gruau 53942 ST-BERTHEVIN Cedex France ; Tel. +33 (0)2 43 66 38 88 ; E-mail : contact@gruuu.com
2	Groupelement NUMELEC CAMEROUN/ ELECTROMECCANICA	NUMELEC CAMEROUN	B.P : 17046 Douala Cameroun, Tel. +237 33 43 77 88; E-mail: numeleccam@yahoo.fr
3	LANDCOM MEDICAL	Non applicable	712000, North District of Tsinghua Science Park, Mid Century Avenue, XiXian New Area, Xi'an City, Chine
4	Groupelement MEDIBEST et WAS	MEDIBEST	B.P. 12188 Douala Cameroun, Tel : +237 233 4114 21; E-mail: medibest2001@yahoo.fr
5	Afrique Conception Distribution (A.C.D)	Non applicable	8632/G Sacré-Coeur 2, rue SC 160-Dakar Sénégal. E-mail: acd00221@hotmail.com
6	Groupelement SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD /AUTECH GROUP	SAMSUNG MEDICAL ENG. CO.LTD (SME)	12, Okgucheonseo-ro, Corée, Tel: 82-31-499-0676-9; Fax: 82-31-499-0675, E-mail : s040431@chol.com

N°	SOUSSIONNAIRES	MANDATAIRE GROUPEMENT	ADRESSES ET CONTACTS
7	TECNOVE S.L.	Non applicable	Avda, Alcazar, n°6; 13640 Herencia (Ciudad real) Espagne. Tel. + 34 926 57 10 32 ; E-mail : tecnove@tecnove.com

#### **5. FINANCEMENT:**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées sur Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019.

L'enveloppe prévisionnelle pour chacun des lots est de :

- **Lot1** : Six Cent Cinquante Millions (650 000 000) FCFA TTC ;
- **Lot2** : Six Cent Cinquante Millions (650 000 000) FCFA TTC ;
- **Lot3** : Six Cent Cinquante Millions (650 000 000) FCFA TTC.

***N.B :** deux visites usines se feront à la charge du Cocontractant : une avant la transformation en véhicule sanitaire pour la validation du châssis et l'autre après la transformation en véhicule sanitaire pour valider l'échantillon (voir CCAP).*

#### **6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :**

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Service des Marchés du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21).

#### **7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :**

Le Dossier peut être obtenu au **Service des Marchés du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de **Cinq Cent Mille (500 000) FCFA** non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.

#### **8. REMISE DES OFFRES :**

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE au plus tard le 26/09/2019 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°**

038 /AOIR/MINSANTE/CIPM/2019

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA CAN 2021. LOT(S) N° \_\_\_\_\_ (à préciser par le soumissionnaire)**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

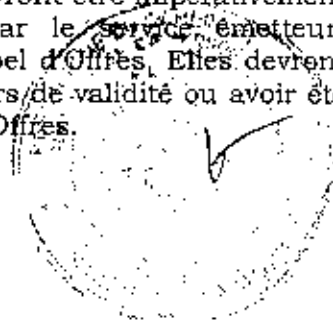
#### **9. CAUTION DE SOUMISSION :**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou organisme financier autorisé à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le montant de la caution de soumission est de :

- **Lot 1** : Treize Millions ( 13 000 000) Francs CFA ;
- **Lot 2** : Treize Millions ( 13 000 000) Francs CFA ;
- **Lot 3** : Treize Millions ( 13 000 000) Francs CFA.

#### **10. RECEVABILITE DES OFFRES :**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.



Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

#### **11. OUVERTURE DES PLIS :**

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le <sup>26/09</sup> **/2019 à 14 heures** par la **Commission Interne de Passation des Marchés** dans la **salle de réunion de ladite Commission** sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

**Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.**

#### **12. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON :**

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets du présent Appel d'Offres est de **cent vingt (120) jours pour chacun des trois lots** dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des fournitures.

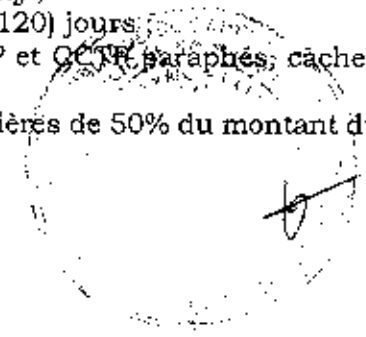
Les ambulances seront livrées **au Garage Administratif Central de Yaoundé.**

#### **13. CRITERES ELIMINATOIRES :**

- i) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai de 48 heures expressément accordé ;
- ii) Fausse déclaration ou production d'une pièce falsifiée ;
- iii) Absence de la caution de soumission du lot concerné ;
- iv) Le non-respect de 75% des critères essentiels ;
- v) Absence de l'engagement sur l'honneur de non abandon d'un marché sur les trois derniers exercices ;
- vi) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vii) Absence des autorisations signées des fabricants des équipements médicaux (*défiibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport*) et des véhicules que le soumissionnaire propose ;
- viii) Absence de prospectus et fiche technique en français ou en anglais d'un véhicule ou de l'un des équipements médicaux proposés ;
- ix) La non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des ambulances proposées (*chassis, moteur, Dimensions véhicules, Matériel de protection et de sauvetage, Communication, Signalisation, défiibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport*) ;
- x) Absence du Certificat d'homologation des véhicules proposés ;
- xi) Le non-respect de l'une des spécifications techniques majeures suivantes :  
**CELLULE SANITAIRE AMBULANCE :**
  - Longueur : 3650 mm au moins
  - Largeur : 1700 mm au moins
  - Hauteur : 1900 mm au moins

#### **14. CRITERES ESSENTIELS :**

- i) Présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur...);
- ii) Références du soumissionnaire dans la fourniture des ambulances médicalisées de type C au cours des cinq (5) dernières années (au moins cinq) ;
- iii) Planning et délai de livraison de maximum cent vingt (120) jours ;
- iv) Preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphés, cachetés et signés);
- v) Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de 50% du montant du lot ;



- vi) Disponibilité dans l'entreprise d'une équipe technique d'au moins : un ingénieur en mécanique minimum BAC+3, un ingénieur biomédical minimum BAC+3 et un médecin urgentiste ;
- vii) Disponibilité dans chacune des quatre (04) zones (Centre/Sud/Est ; Littoral/Sud-Ouest ; Ouest/Nord-Ouest ; Adamaoua/Nord/Extrême Nord), d'au moins une structure disposant des pièces de rechanges et habileté à exécuter les prestations de maintenance des véhicules proposés.

*Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et à au moins 75% des critères essentiels.*

**15. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :**

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel aux spécifications techniques contenues dans le dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins disante par lot.

Un soumissionnaire peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un (01) lot au maximum.

**16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :**

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **cent vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat du Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique** sis au second étage de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge. Tél/Fax : 222 22 42 83, Email : secretariatdepminsante@gmail.com.

**18. DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :**

Pour tout acte de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un SMS ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

Yaoundé, le 28 AOUT 2019

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



*Dr. Manacoula Malachie*

**Ampliations :**

- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- CIPM
- Service des Marchés/MINSANTE
- Affichage (pour information)
- Maître d'Ouvrage (pour archivage)

**RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY  
PROCEDURE**

n°-038

No. D13-82

AOIR/MINSANTE/CIPM/2019

**CONCERNING THE ACQUISITION OF THIRTY (30) MEDICALIZED AMBULANCES OF  
TYPE C IN PRELUDE OF THE 2020 ANC AND THE 2021 AFCON**

\*\*\*\*\*

**1. PURPOSE:**

The Minister of Public Health is urgently launching an international tender for the acquisition of thirty (30) Type C medical ambulances in preparation for the 2020 African Nations Championship and the 2021 African Cup of Nations.

**2. NATURE OF SERVICES**

The services in this contract consist of the provision of thirty (30) type C medical ambulances to the Ministry of Public Health.

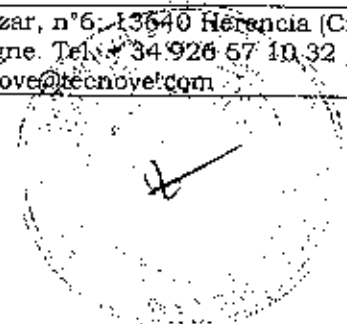
**3. ALLOTMENT :**

The services of this contract include **Three (03)** lots :  
- Lot 1: supply of Ten (10) Type C medical ambulances;  
- Lot 2: supply of Ten (10) Type C medical ambulances;  
- Lot 3: supply of Ten (10) Type C medical ambulances.

**4. PARTICIPATION AND ORIGIN**

The participation in this call for tenders is open to the following selected after Opinion of Sollicitation to Demonstration of Interest No. D13-82/ASMI/MINSANTE/CIPM/2019 of April 29, 2019 relating to the supply to the Ministry of Health Public 30 (thirty) medical ambulances for the African Nations Championship and the African Cup of Nations.

N°	BIDDERS	DIRECTOR GROUPING	ADDRESSES AND CONTACTS
1	GROUPE GRUAU	Not applicable	9 Bd Marius et René Gruau 53942 ST-BERTHEVIN Cedex France ; Tel. +33 (0)2 43 66 38 88 ; E-mail : contact@gruau.com
2	Groupement NUMELEC CAMEROUN/ ELECTROMECCANICA	NUMELEC CAMEROUN	B.P : 17046 Douala Cameroun, Tel. +237 33 43 77 88; E-mail: numeleccam@yahoo.fr
3	LANDCOM MEDICAL	Not applicable	712000, North District of Tsinghua Science Park, Mid Century. Avenue, XiXian New Area, Xi'an City, Chine
4	Groupement MEDIBEST et WAS	MEDIBEST	B.P. 12188 Douala Cameroun, Tel : +237 233 4114 21; E-mail: medibest2001@yahoo.fr
5	Afrique Conception Distribution (A.C.D)	Not applicable	8632/G Sacré-Coeur 2, rue SC 160- Dakar Sénégal. E-mail : acd00221@hotmail.com
6	Groupement SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD /AUTECH GROUP	SAMSUNG MEDICAL ENG. CO.LTD (SME)	12, Okguchconseo-ro, Corée, Tel: 82-31-4 19-0676-9; Fax: 82-31-499-0675, E-mail : s040431@chol.com
7	TECNOVE S.L.	Not applicable	Avda, Alcazar, n°6, 13640 Herencia (Ciudad real) Espagne. Tel: +34 926 57 10 32 ; E-mail : tecnove@tecnove.com



**5. FUNDING:**

The services, which are the subject of this invitation to tender, are financed by the Public Investment Budget MINSANTE- EXERCISE 2019.

The estimated envelope for each lot is:

- **Lot1:** CFA F Six Hundred and Fifty Millions (650,000,000) ATI;
- **Lot2:** CFA F Six Hundred and Fifty Millions (650,000,000) ATI;
- **Lot3:** CFA F Six Hundred and Fifty Millions (650,000,000) ATI.

**6. CONSULTATION OF TENDER FILE**

The Tender File may be consulted during working hours from **the Contracts Service of the MOH** on the ground floor of the health building of the Ministry of Public Health, behind the Cameroon Red Cross in Yaounde. Phone/Fax : 222 23 44 17.

**7. ACQUISITION OF TENDER FILE:**

The Tender File may be obtained **from the Contracts Service of the MOH** on the ground floor of the health building of the Ministry of Public Health, behind the Cameroon Red Cross in Yaounde, upon publication of this Invitation to Tender and against presentation of a receipt attesting to the payment of a non-refundable **sum of CFA F Five Hundred Thousand (500 000)** to the Public Treasury representing fees for the acquisition of the Tender file.

**8. SUBMISSION OF BIDS**

Each bid, drafted in English or French in seven (7) copies including one (1) original and six (6) copies marked as such, shall reach the Secretariat of the Contracts Service of the MOH, no later than **the 26/09/2019 at 1 p.m.**, local time and shall bear the label:

**RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY  
PROCEDURE**

No. 038 /AOIR/MINSANTE/CIPM/2019

**CONCERNING THE ACQUISITION OF THIRTY (30) MEDICALIZED AMBULANCES OF  
TYPE C IN PRELUDE OF THE 2020 ANC AND THE 2021 AFCON. LOT (S) No.  
\_\_\_\_\_ (to specify by the bidder)**

**"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION"**

**9. BID BOND:**

Each bidder will be required to attach to its administrative documents a bid deposit established by a first-rate financial institution approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the DAO, valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers. The amount of the bid bond is:

- **Lot 1: CFA F Thirteen Million (13,000,000);**
- **Lot 2: CFA F Thirteen Million (13,000,000);**
- **Lot 3: CFA F Thirteen Million (13,000,000).**

**10. ADMISSIBILITY OF BIDS:**

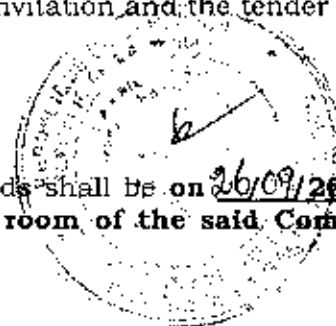
Under pain of rejection, the other administrative documents must imperatively be produced in original or certified true copies by the issuing service, in accordance with Special Tender Regulations. They should be dated and valid for three (03) months or having been established after the signing date of the Tender notice.

Any bid not in compliance with the specifications of this invitation and the tender file shall be declared inadmissible.

**11. OPENING OF BIDS:**

Bids shall be opened in one phase.

The opening of administrative, technical and financial bids shall be on **26/09/2019 at 2 p.m.** by the Ministerial Tenders Board in **the meeting room of the said Commission**



located behind the health building of the Ministry of Public Health, behind the Cameroon Red Cross in Yaounde.

**Only bidders may attend the opening session or be represented by a person duly authorized and having a good mastery of the Fender File.**

**12. TIME AND PLACE OF DELIVERY:**

The maximum execution deadline set by the Contracting Authority shall be **One hundred and twenty (120) days** for all the three lots. The ambulances shall be delivered in the **Yaounde Central Administrative Garage**.

**13. ELIMINATORY CRITERIA:**

- i) Absence or non-compliance of a document in the administrative file beyond the 48 hours expressly granted;
- ii) False declaration or production of a falsified document;
- iii) Absence of the bid bond for the lot concerned;
- iv) Failure to meet 75% of essential criteria;
- v) Absence of the honor of not abandoning a contract for the past three years;
- vi) Lack of a quantified unit price;
- vii) Absence of signed authorizations from manufacturers of medical equipment (*defibrillator, cardiac monitor, external pacemaker, nebulization equipment, volumetric infusion set, capnometer, transport respirator*) and vehicles offered by the tenderer;
- viii) Lack of leaflets and technical data sheets in English or French of a proposed vehicle or medical equipment;
- ix) Failure to comply with at least 75% of the minor technical specifications of the proposed ambulances (*chassis, engine, vehicle dimensions, protection and rescue equipment, communication, signaling, defibrillator, cardiac monitor, external pacemaker, nebulization equipment, volumetric infusion device, capnometer, transport respirator*);
- x) Lack of Certificate of Approval for the proposed vehicles;
- xi) Failure to comply with one of the following major technical specifications:

**AMBULANCE SANITARY CELL:**

- Length: at least 3650 mm
- Width: at least 1700 mm
- Height: 1900 mm at least

**14. ESSENTIAL CRITERIA:**

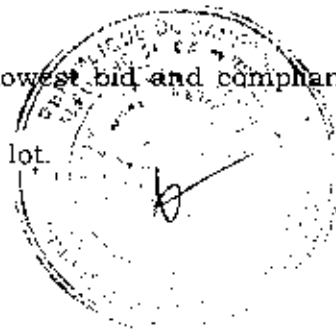
- i) Presentation of the offer (Conformity of the composition of the bid against the requirements of the CAD, parts in the order and colored dividers ...);
- ii) Bidder's references in the provision of Type C medical ambulances in the last five (5) years (at least five);
- iii) Schedule and delivery time of maximum one hundred and twenty (120) days;
- iv) Proof of acceptance of the terms of the contract (CCAP and CCTP initialed, sealed and signed);
- v) Access to a line of credit or other financial resources of 50% of the amount of the lot;
- vi) Availability in the company of a technical team of at least: a minimum mechanical engineer GCE + 3, a minimum biomedical engineer GCE + 3 and an emergency physician;
- vii) Availability in each of the four (04) zones (Center/South/East, Littoral/South West, West/North West, Adamaoua/North/Far North), at least one structure with spare parts and ability to perform the maintenance services of the proposed vehicles.

*To be eligible for the financial assessment, bidders must meet all qualification criteria and at least 75% of the essential criteria.*

**15. AWARD OF THE TENDER:**

The Contracting Authority shall award the contract to the lowest bid and compliant to technical specifications of the Tender File per lot.

A bidder may bid on all lots but may only be awarded one (01) lot.



**16. VALIDITY OF BIDS:**

Bidders shall remain committed to their bids for a period of one hundred and twenty (120) days from the deadline set for the submission of bids.

**17. FURTHER INFORMATION:**

Further information may be obtained during working hours at the **Secretary of the Chief of the Division of Studies and Projects (DEP)**, located behind the health building of the Ministry of Public Health, behind the Cameroon Red Cross in Yaounde. Phone/Fax : 222 22 42 83, Email :secretariatdepminsante@gmail.com.

**18. PROVISIONS RELATING TO THE FIGHT AGAINST CORRUPTION:**

For any acts of corruption or bad practices, please send an SMS or call MINMAP at 673 205 725/699 370 748.

Done in Yaoundé, 28 AOUT 2019

THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH

**Copies to :**

- MINSANTE/OFFICE ;
- MINMAP;
- MOH;
- ARMP;
- CSPM-CNLS;
- Contract service/MOH;
- Records/Chronos



*Dr. Manacoua Malachie*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° \_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE***

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°2: Règlement Général de l'Appel d'Offres  
(R.G.A.O)**

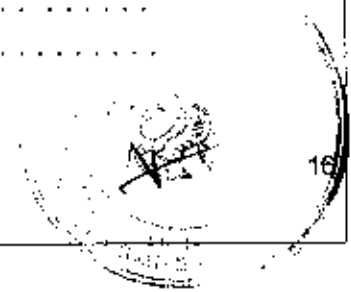
\*\*\*\*\*

AOUT 2019



# Table des matières

<b>A. Généralités</b> .....	<b>13</b>
Portée de la soumission .....	13
Financement .....	13
Fraude et corruption .....	13
Candidats admis à concourir .....	13
Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine .....	14
Qualification du Soumissionnaire .....	14
<b>B. Dossier d'Appel d'Offres</b> .....	<b>15</b>
Article 7 : Contenu du Dossier d'appel d'offres .....	15
Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours .....	15
Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres .....	15
<b>C. Préparation des offres</b> .....	<b>16</b>
Article 10 : Frais de soumission .....	16
Article 11 : Langue de l'offre .....	16
Article 12 : Documents constituant l'offre .....	16
Article 13 : Prix de l'offre .....	17
Article 14 : Monnaies de l'offre .....	17
Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire .....	17
Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures .....	17
Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures .....	17
Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire .....	18
Article 19 : Caution de soumission .....	18
Article 20 : Délai de validité des offres .....	33
Article 21 : Forme et signature de l'offre .....	33
Article 22 : Cachetage et marquage des offres .....	
Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres .....	



Article 24	: Offres hors délai . . . . .	
Article 25	: Modification, substitution et retrait des offres . . . . .	
<b>D. Dépôt des offres</b>		<b>34</b>
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres</b>		<b>35</b>
Article 26	: Ouverture des plis et recours . . . . .	35
Article 27	: Caractère confidentiel de la procédure . . . . .	35
Article 28	: Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage . . . . .	36
Article 29	: Conformité des offres . . . . .	36
Article 30	: Evaluation de l'offre technique . . . . .	36
Article 31	: Qualification du soumissionnaire . . . . .	37
Article 32	: Correction des erreurs . . . . .	37
Article 33	: Evaluation des offres au plan financier . . . . .	37
Article 34	: Comparaison des offres . . . . .	37
<b>F. Attribution du Marché</b>		<b>38</b>
Article 35	: Attribution . . . . .	38
Article 36	: Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure . . . . .	38
Article 37	: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché . . . . .	38
Article 38	: Notification de l'attribution du marché . . . . .	38
Article 39	: Publication des résultats d'attribution du marché et recours . . . . .	38
Article 40	: Signature du marché . . . . .	38
Article 41	: Cautionnement définitif . . . . .	38



## A. Généralités

### Article 1 : Portée de la soumission

1.1. Le Ministre de la Santé Publique tel qu'il est défini dans le Règlement Particulier de l'Appel d'offres (RPAO), ci-après dénommé le "Maître d'Ouvrage", lance un appel d'offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "Maître d'Ouvrage" et "Maître d'Ouvrage Délégué" sont interchangeables et le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

### Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché. ;

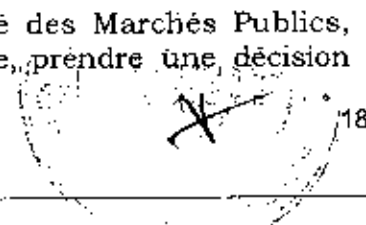
forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision



d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

#### **Article 4 : Candidats admis à concourir**

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

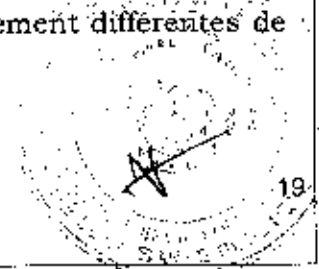
#### **Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine**

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

#### **Article 6 : Qualification du Soumissionnaire**



6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire; et
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

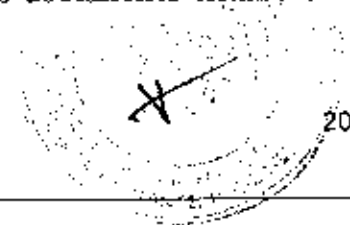
- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

## **B. Dossier d'Appel d'Offres**

### **Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre l(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :



La lettre d'invitation à soumissionner (pour les appels d'offres restreints)  
L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)  
Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)  
Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)  
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)  
Le Descriptif de la fourniture qui comprend :

- La liste des fournitures et services connexes,
- Les spécifications techniques ;
- Le cadre du Bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif
- Le sous-détail des prix unitaires
- Le modèle de lettre de soumission
- Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités
- Le modèle de caution de soumission m. Le modèle de cautionnement définitif
- Le modèle de caution de retenue de garantie
- Modèle de marché
- Formulaire relatif aux études préalables
- La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions

7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

#### **Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de Maître d'Ouvrage indiquée dans les RPAO. Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de Maître d'Ouvrage.

8.3. Le recours doit être adressé à Maître d'Ouvrage avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission ;

Il doit parvenir à Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;

8.4. Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

#### **Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres**

9.1. Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée

par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs à Maître d'Ouvrage par écrit.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, pour la préparation de leurs offres, Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

#### **Article 10 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le maître d'ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

#### **Article 11 : Documents constituant l'offre**

11.1. L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

##### **a. Volume 1 : Dossier administratif**

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire:

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

##### **b. Volume 2 : Offre technique**

###### **b.1. Les renseignements sur les qualifications**

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les attestant la qualification des soumissionnaires à conformément aux articles l'article 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

###### **b.2. Méthodologie propositions techniques**

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;

- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

### **b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
2. Les spécifications techniques;

### **c. Volume 3 : Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le Détail estimatif dûment rempli ;
4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

- 11.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

### **Article 12 : Prix de l'offre**

- 12.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
- ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
- iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

- 12.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

- 12.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné

devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

#### **Article 13 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA

#### **Article 14 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

#### **Article 15 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

15.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

15.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

#### **Article 16 : Documents attestant de la conformité des fournitures**

16.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.

16.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

16.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

16.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

## **Article 17 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire**

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques ;
- d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

## **Article 18 : Caution de soumission**

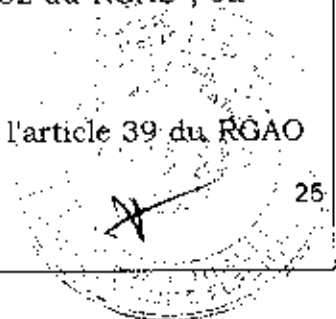
- 18.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 18.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.
- 18.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 18.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.
- 18.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 18.6. La caution de soumission peut être saisie :

### **a. Si le Soumissionnaire :**

- i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou
- ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou

### **b. Si le Soumissionnaire retenu :**

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 39 du RGAO



; ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 40 du RGAO.

#### **Article 19 : Délai de validité des offres**

- 19.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par Maître d'Ouvrage, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par Maître d'Ouvrage comme non conforme.
- 19.2. Dans des circonstances exceptionnelles, Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.
- 19.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que Maître d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande de Maître d'Ouvrage devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

#### **Article 20 : Forme et signature de l'offre**

- 20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
- 20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre.

#### **D. Dépôt des offres**

#### **Article 21 : Cachetage et marquage des offres**

- 21.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

- 21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :
- Seront adressées à Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
  - Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".
- 21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.
- 21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

#### **Article 22 : Date et heure limite de dépôt des offres**

- 22.1. Les offres doivent être reçues par Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- 22.2. Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **Article 23 : Offres hors délai**

Toute offre parvenue à Maître d'Ouvrage après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

#### **Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres**

- 24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 24.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.
- 24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

## **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

### **Article 25 : Ouverture des plis et recours**

25.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais *[en cas d'ouverture des offres financières]* et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la

Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

#### **Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

- 26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.
- 26.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

#### **Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec Maître d'Ouvrage**

- 27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.
- 27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

#### **Article 28 : Conformité des offres**

- 28.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 28.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 28.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
  - b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits de Maître d'Ouvrage, du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Ouvrage Délégué ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ;

c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

28.5. Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

#### **Article 29: Evaluation de l'offre technique**

29.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

29.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

29.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écartier l'offre en question.

#### **Article 30 : Qualification du soumissionnaire**

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

#### **Article 31 : Correction des erreurs**

31.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

31.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la

confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

31.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

### **Article 32 : Evaluation des offres au plan financier**

32.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci après.

32.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
- c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO;

32.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

### **Article 33 : Comparaison des offres**

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 34 du RGAO.

## **F. Attribution du Marché**

### **Article 34 : Attribution**

34.1. Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

34.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

### **Article 35 : Droit de Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure**

Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation du Premier Ministre lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

### **Article 36 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché**

Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

#### **Article 37 : Notification de l'attribution du marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

#### **Article 38 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours**

- 38.1. Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 38.2. Maître d'Ouvrage est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 38.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 38.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

#### **Article 39 : Signature du marché**

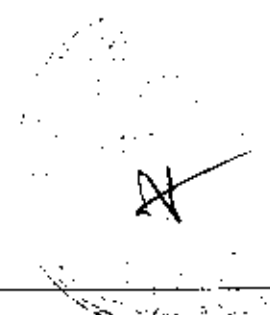
- 39.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés pour adoption.
- 39.2. Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission de passation des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.
- 39.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

#### **Article 40 : Cautionnement définitif**

- 40.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira à Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 40.2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

40.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

40.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° \_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE***

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

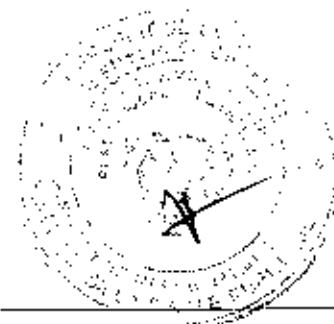
**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'offres  
(R.P.A.O.)**

\*\*\*\*\*

AOÛT 2019



Références du RGAO	Description de la disposition du Règlement Particulier																																		
<b>A. GENERALITES</b>																																			
1	<p><b>Nom et adresse du Maitre d'Ouvrage</b> : Ministre de la Santé Publique. Tél. : 222 22 42 83.</p> <p><b>Référence de l'appel d'offres</b> :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2019</p> <p>RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA CAN 2021. LOT(S) N° _____ (à préciser par le soumissionnaire)</p> <p><b>Nombre de lots</b> : 03 lots</p> <p><b>Les prestations à réaliser consistent à</b> : la fourniture de trente (30) ambulances médicalisées de type C au ministère de la Santé Publique</p>																																		
2	<p><b>Délai prévisionnel de livraison est de</b> : Cent vingt (120) jours pour chacun des trois lots.</p> <p>Ce délai pour chacun des lots court à compter de la date de notification de l'ordre de service de fournir ou de commencer les prestations.</p>																																		
3	<p><b>Source de financement</b> :</p> <p>Les fournitures objet du présent Appel d'Offres sont financés par :</p> <p><b>Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019</b> <b>IMPUTATION</b> : 53 40 531 07 970000 2283</p>																																		
4	Pays d'origine des matériel et fourniture : Non applicable																																		
5	<p>Liste des candidats pré-qualifiés :</p> <table border="1" data-bbox="284 1227 1544 1827"> <thead> <tr> <th data-bbox="284 1227 347 1294">N°</th> <th data-bbox="347 1227 683 1294">SOUSSIONNAIRES</th> <th data-bbox="683 1227 890 1294">MANDATAIRE GROUPEMENT</th> <th data-bbox="890 1227 1544 1294">ADRESSES ET CONTACTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="284 1294 347 1361">1</td> <td data-bbox="347 1294 683 1361">GROUPE GRUAU</td> <td data-bbox="683 1294 890 1361">Non applicable</td> <td data-bbox="890 1294 1544 1361">9 Bd Marius et René Gruau 53942 ST-BERTHEVIN Cedex France ; Tel. +33 (0)2 43 66 38 88 ; E-mail : contact@gruau.com</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1361 347 1462">2</td> <td data-bbox="347 1361 683 1462">Groupement NUMELEC CAMEROUN/ ELECTROMECCANICA</td> <td data-bbox="683 1361 890 1462">NUMELEC CAMEROUN</td> <td data-bbox="890 1361 1544 1462">B.P. : 17046 Douala Cameroun, Tel. +237 33 43 77 88; E-mail: numeleccam@yahoo.fr</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1462 347 1529">3</td> <td data-bbox="347 1462 683 1529">LANDCOM MEDICAL</td> <td data-bbox="683 1462 890 1529">Non applicable</td> <td data-bbox="890 1462 1544 1529">712000, North District of Tsinghua Science Park, Mid Century Avenue, XiXian New Area, Xi'an City, Chine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1529 347 1597">4</td> <td data-bbox="347 1529 683 1597">Groupement MEDIBEST et WAS</td> <td data-bbox="683 1529 890 1597">MEDIBEST</td> <td data-bbox="890 1529 1544 1597">B.P. 12188 Douala Cameroun, Tel. : +237 233 4114 21; E-mail: medibest2001@yahoo.fr</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1597 347 1664">5</td> <td data-bbox="347 1597 683 1664">Afrique Conception Distribution (A.C.D)</td> <td data-bbox="683 1597 890 1664">Non applicable</td> <td data-bbox="890 1597 1544 1664">8632/G Sacré-Cœur 2, rue SC 160- Dakar Sénégal. E-mail : acd00221@hotmail.com</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1664 347 1765">6</td> <td data-bbox="347 1664 683 1765">Groupement SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD /AUTECH GROUP</td> <td data-bbox="683 1664 890 1765">SAMSUNG MEDICAL ENG. CO.LTD (SME)</td> <td data-bbox="890 1664 1544 1765">12, Okgucheonseo-ro, Corée, Tel: 82-31-499-0676-9; Fax: 82-31-499-0675, E-mail : s040431@chol.com</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1765 347 1832">7</td> <td data-bbox="347 1765 683 1832">TECNOVE S.L.</td> <td data-bbox="683 1765 890 1832">Non applicable</td> <td data-bbox="890 1765 1544 1832">Avda, Alcazar, n°6; 13640 Herencia (Ciudad real) Espagne. Tel. + 34 926 57 10 32 ; E-mail : tecnove@tecnove.com</td> </tr> </tbody> </table>			N°	SOUSSIONNAIRES	MANDATAIRE GROUPEMENT	ADRESSES ET CONTACTS	1	GROUPE GRUAU	Non applicable	9 Bd Marius et René Gruau 53942 ST-BERTHEVIN Cedex France ; Tel. +33 (0)2 43 66 38 88 ; E-mail : contact@gruau.com	2	Groupement NUMELEC CAMEROUN/ ELECTROMECCANICA	NUMELEC CAMEROUN	B.P. : 17046 Douala Cameroun, Tel. +237 33 43 77 88; E-mail: numeleccam@yahoo.fr	3	LANDCOM MEDICAL	Non applicable	712000, North District of Tsinghua Science Park, Mid Century Avenue, XiXian New Area, Xi'an City, Chine	4	Groupement MEDIBEST et WAS	MEDIBEST	B.P. 12188 Douala Cameroun, Tel. : +237 233 4114 21; E-mail: medibest2001@yahoo.fr	5	Afrique Conception Distribution (A.C.D)	Non applicable	8632/G Sacré-Cœur 2, rue SC 160- Dakar Sénégal. E-mail : acd00221@hotmail.com	6	Groupement SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD /AUTECH GROUP	SAMSUNG MEDICAL ENG. CO.LTD (SME)	12, Okgucheonseo-ro, Corée, Tel: 82-31-499-0676-9; Fax: 82-31-499-0675, E-mail : s040431@chol.com	7	TECNOVE S.L.	Non applicable	Avda, Alcazar, n°6; 13640 Herencia (Ciudad real) Espagne. Tel. + 34 926 57 10 32 ; E-mail : tecnove@tecnove.com
N°	SOUSSIONNAIRES	MANDATAIRE GROUPEMENT	ADRESSES ET CONTACTS																																
1	GROUPE GRUAU	Non applicable	9 Bd Marius et René Gruau 53942 ST-BERTHEVIN Cedex France ; Tel. +33 (0)2 43 66 38 88 ; E-mail : contact@gruau.com																																
2	Groupement NUMELEC CAMEROUN/ ELECTROMECCANICA	NUMELEC CAMEROUN	B.P. : 17046 Douala Cameroun, Tel. +237 33 43 77 88; E-mail: numeleccam@yahoo.fr																																
3	LANDCOM MEDICAL	Non applicable	712000, North District of Tsinghua Science Park, Mid Century Avenue, XiXian New Area, Xi'an City, Chine																																
4	Groupement MEDIBEST et WAS	MEDIBEST	B.P. 12188 Douala Cameroun, Tel. : +237 233 4114 21; E-mail: medibest2001@yahoo.fr																																
5	Afrique Conception Distribution (A.C.D)	Non applicable	8632/G Sacré-Cœur 2, rue SC 160- Dakar Sénégal. E-mail : acd00221@hotmail.com																																
6	Groupement SAMSUNG MEDICAL ENG.CO.LTD /AUTECH GROUP	SAMSUNG MEDICAL ENG. CO.LTD (SME)	12, Okgucheonseo-ro, Corée, Tel: 82-31-499-0676-9; Fax: 82-31-499-0675, E-mail : s040431@chol.com																																
7	TECNOVE S.L.	Non applicable	Avda, Alcazar, n°6; 13640 Herencia (Ciudad real) Espagne. Tel. + 34 926 57 10 32 ; E-mail : tecnove@tecnove.com																																
6	La liste des documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire comprend les pièces prévues au point 12 du présent RPAO																																		
7	En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces « e » (sauf cas de cotraitance conjointe), « f, g »																																		

	prévues au point 12 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.
8	Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : <b>Non applicable</b>
<b>B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</b>	
9	Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'appel d'offres peut saisir le Maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Ministre de la Santé Publique. Tél. : 222 22 42 83 Email : secretariatdepminsante@gmail.com
<b>C. PREPARATION DES OFFRES</b>	
10	La langue de soumission est : Français ou anglais
12	<p>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :</p> <p style="text-align: center;"><b>Enveloppe A - Volume 1. : Pièces administratives</b></p> <p>Elles comprennent notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur, signée et datée (suivant modèle joint) ;</li> <li>b. L'accord de groupement, le cas échéant ;</li> <li>c. Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</li> <li>d. Une attestation de non-faillite (<i>Pour les soumissionnaires nationaux : établie par le Tribunal de Première Instance ; Pour les soumissionnaires internationaux : délivrée par l'autorité compétente du lieu de siège</i>) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;</li> <li>e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, (<i>Pour les soumissionnaires nationaux : délivrée par un établissement bancaire ou organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun et habilités à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics; Pour les soumissionnaires internationaux : délivrée par un établissement bancaire agréé par l'autorité compétente du lieu de siège disposant d'une filiale au Cameroun</i>) ;</li> <li>f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (500 000 Fcfa) ;</li> <li>g. Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : <ol style="list-style-type: none"> <li>i. <b>Lot 1</b> : Treize Millions ( <b>13 000 000</b>) Francs CFA ;</li> <li>ii. <b>Lot 2</b> : Treize Millions ( <b>13 000 000</b>) Francs CFA ;</li> <li>iii. <b>Lot 3</b> : Treize Millions ( <b>13 000 000</b>) Francs CFA ;</li> </ol>           et d'une durée de validité d'au moins 30 jours au-delà de la validité des offres, établie par un établissement bancaire ou organisme financier autorisé à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur ;</li> <li>h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation des marchés publics ;</li> <li>i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;</li> <li>j. Une attestation délivrée par l'administration fiscale datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours ;</li> <li>k. La déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au Cameroun au cours des 03 dernières années ;</li> </ol> <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f et g étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p>

Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun : les pièces h et i ne sont pas exigés.

### **Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique**

Elle comprend notamment :

#### **B1. Les renseignements sur les qualifications**

La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification comprend, notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel :

##### **B1.1 Références du soumissionnaire**

1. Une liste d'au moins cinq (05) marchés réalisés en tant que fournisseur principal (ou sous-traitant) au cours des cinq dernières années avec les montants desdits marchés doit être fournie avec les noms des Administrations bénéficiaires.

*Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :*

- m. Copies des premières et dernière pages du contrat ;
- n. PV de réception définitive ou provisoire.
- o. Les autorisations signées des fabricants.

##### **B1.2 Personnel**

- p. Une liste du personnel à mobiliser dans le cadre des services connexes (formation des utilisateurs et maintenanciers).

***NB : Joindre une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience pour le personnel proposé***

***NB : toutes les pièces citées devront être conformes ; signées et datées de moins de trois mois.***

#### **B.2- Proposition technique**

- q. Les prospectus et fiches techniques des fournitures démontrant leurs conformités aux spécifications techniques et normes spécifiées, avec les détails des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, montrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications ;
- r. Un justificatif de service après-vente (maintenance des véhicules et équipements médicaux embarqués) ;
- s. Une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée au Cameroun d'au moins 50% du montant du lot.
- t. Le calendrier, le planning et le délai de livraison des fournitures ;

#### **B.3- Les preuves d'acceptation des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées, datés, signés et cachetés à la dernière page, des documents ci-après :

- u. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- v. Les Spécifications Techniques (ST).


### **Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière**

Cette enveloppe comprendra :

**C.1- La soumission proprement dite**, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur au Cameroun, signée et datée ;

**C.2- Le Bordereau des prix unitaires** dûment rempli ;

**C.3- Le Détail quantitatif et estimatif** dûment rempli ;

	<p><b>C.4- Le Sous-détail des prix unitaires.</b></p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p><b>Les soumissionnaires doivent joindre la version numérique de l'offre financière sous CD ou clé USB.</b></p> <p><b>NB :</b> 1- Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen. 2- En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celle de l'offre physique font foi.</p>
13	Les prix proposés doivent être libellés TTC
14	Les prix du marché sont non révisables.
15	La période de validité des offres est de <b>Cent vingt (120)</b> jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
16	Les Montants des cautionnements de soumission s'élèvent par lot ainsi qu'il suit: <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lot 1 :</b> Treize Millions ( <b>13 000 000</b>) Francs CFA ;</li> <li>- <b>Lot 2 :</b> Treize Millions ( <b>13 000 000</b>) Francs CFA ;</li> <li>- <b>Lot 3 :</b> Treize Millions ( <b>13 000 000</b>) Francs CFA.</li> </ul>
17	Le soumissionnaire devra fournir <b>une offre originale et 6 copies.</b>
<b>D. DEPOT DES OFFRES</b>	
18	<p>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour le dépôt des offres est la suivante :</p> <p><b>Services de Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique</b> sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21)</p> <p><b>La date et heure limites de remises des offres sont les suivantes :</b> Date : _____ /2019 Heure : _____</p> <p>Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante : Numéro de l'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT : N° _____ /AOIR/MINSANTE/CIPM /2019 du _____</p>
<b>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</b>	
19	L'ouverture des offres aura lieu, le _____ dès _____ heures précises dans la salle de réunion de _____ sise au _____
20	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :</p> <p><b>Critères éliminatoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai de 48 heures expressément accordé ;</li> <li>ii) Fausse déclaration ou production d'une pièce falsifiée ;</li> <li>iii) Absence de la caution de soumission du lot concerné ;</li> <li>iv) Le non-respect de 75% des critères essentiels ;</li> <li>v) Absence de l'engagement sur l'honneur de non abandon d'un marché sur les trois derniers exercices ;</li> <li>vi) Absence d'un prix unitaire quantifié ;</li> <li>vii) Absence des autorisations signées des fabricants des équipements médicaux (défibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport) et des véhicules que le soumissionnaire propose ;</li> </ul>
	
	38

- viii) Absence de prospectus et fiche technique en français ou en anglais d'un véhicule ou de l'un des équipements médicaux proposés ;
- ix) La non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des ambulances proposées (*chassis, moteur, Dimensions véhicules, Matériel de protection et de sauvetage, Communication, Signalisation, défibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport*) ;
- x) Absence du Certificat d'homologation des véhicules proposés ;
- xi) Le non-respect de l'une des spécifications techniques majeures suivantes:  
**CELLULE SANITAIRE AMBULANCE :**
  - Longueur: 3650 mm au moins
  - Largeur : 1700 mm au moins
  - Hauteur : 1900 mm au moins

**Critères essentiels :**

- i) Présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur...) ;
- ii) Références du soumissionnaire dans la fourniture des ambulances médicalisés de type C au cours des cinq (5) dernières années (au moins cinq) ;
- iii) Planning et délai de livraison de maximum cent vingt (120) jours ;
- iv) Preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphés, cachetés et signés);
- v) Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de 50% du montant du lot ;
- vi) Disponibilité dans l'entreprise d'une équipe technique d'au moins : un ingénieur en mécanique minimum BAC+3, un ingénieur biomédical minimum BAC+3 et un médecin urgentiste ;
- vii) Disponibilité dans chacune des quatre (04) zones (Centre-Sud-Est ; Littoral-Sud Ouest ; Ouest-Nord Ouest ; Adamaoua-Nord-Extrême Nord), d'au moins une structure disposant des pièces de rechanges et habileté à exécuter les prestations de maintenance des véhicules proposés.

*Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et à au moins 75% des critères essentiels.*

**F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

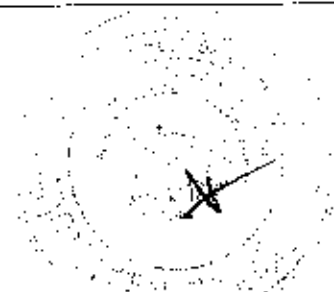
21 Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée après application des rabais proposés le cas échéant **la moins disante.**

Un soumissionnaire peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire que **d'un (01) lot** au maximum

**G. CAUTIONNEMENT DEFINITIF**

22 Le taux du cautionnement définitif est de : \_\_\_\_\_

Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres.  
 Son montant est fixé à 3 % du montant toutes taxes comprises du marché.



## GRILLE D'EVALUATION

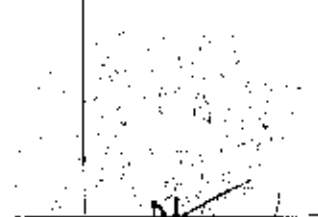
### i. CRITERES ELIMINATOIRES

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE				
CRITERES	Effectif	Non effectif	N°	Note
Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif au-delà du délai de 48 heures	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1	
Fausse déclaration ou production d'une pièce falsifiée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2	
Absence de la caution de soumission du lot proposé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	3	
Non-respect de 75% des critères essentiels	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	4	
Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	5	
Absence d'un prix unitaire quantifié	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	6	
Absence des autorisations signées des fabricants des équipements médicaux ( <i>défibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport</i> ) et des véhicules que le soumissionnaire propose	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	7	
Absence de prospectus et fiche technique en français ou en anglais d'un véhicule ou de l'un des équipements médicaux proposés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	8	
La non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des ambulances proposées ( <i>chassis, moteur, Dimensions véhicules, Matériel de protection et de sauvetage, Communication, Signalisation, défibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport</i> )	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	9	
Absence du Certificat d'homologation des véhicules proposés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	10	
Le non-respect des spécifications techniques majeures suivantes :				
<b>CELLULE SANITAIRE AMBULANCE TYPE C :</b>				
- Longueur: 3650 mm au moins	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	11	
- Largeur : 1700 mm au moins				
- Hauteur : 1900 mm au moins				

#### Conformité des Spécifications Techniques mineures des équipements

NB : Un article est déclaré conforme si les spécifications techniques évaluées séparément sous forme binaire sont conformes à 75%.

N°	Désignations	Eléments d'évaluations	oui	non	Observations
<b>VEHICULE</b>					
	Chassis	- Nombre de place : au moins Six (Trois dans la cabine et trois dans la cellule) - Nombre de porte : au moins 03 - Traction : au moins deux (02) roues arrière motrices - Transmission : manuelle, au moins 5 vitesses avant et une arrière - Capacité réservoir : 70 l au moins - Direction assistée			
	Dimensions véhicules	- Longueur : 5300 mm au moins - Largeur : 1800 mm au moins			

N°	Désignations	Éléments d'évaluations	oui	non	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur : 2270 mm au moins</li> <li>- Empattement : 3000 mm au moins</li> </ul>			
	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Source d'énergie : Diesel</li> <li>- Puissance fiscale : 8 CV au moins</li> <li>- Au moins : 4 cylindres, 16 soupapes,</li> <li>- Cylindrée : 2400 cm<sup>3</sup> au moins</li> <li>- Puissance : 96 CV à 2500 Tr/mn au moins</li> <li>- Consommation urbaine moyenne : maximum 8.5 l / 100 km</li> <li>- Consommation extra-urbaine moyenne : maximum 6.2 l / 100 km</li> </ul>			
	Matériel de protection et de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Airbags pour chauffeur et passager cabine</li> <li>- Matériel de nettoyage et de désinfection immédiate du matériel et du personnel</li> <li>- Lampes et outils de sauvetage</li> <li>- Coupe-ceinture de sécurité</li> <li>- Triangle ou lampe de pré-signalisation</li> <li>- Trousse d'outillage, cric, clé de roue</li> <li>- Poignets de maintien</li> <li>- Pare-soleil : conducteur et passager</li> <li>- Rétroviseurs extérieurs</li> <li>- Réglable en hauteur du siège du conducteur;</li> <li>- ABS avec répartiteur électronique de freinage;</li> <li>- Projecteur</li> <li>- Extincteur</li> </ul>			
	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoradio et lecteur audio CD, USB</li> <li>- Réseau téléphonique public par l'émetteur-récepteur</li> <li>- Communication interne entre le chauffeur et la cellule sanitaire</li> <li>- Dispositif de géolocalisation et de guidage par satellite (GPS)</li> </ul>			
	Signalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'avant une rampe comportant :</li> <li>- Sirène électroniques à deux tons hauts volume avec des haut-parleurs externes;</li> <li>- 4 gyrophares indicateurs lumineux clignotant montés sur le toit;</li> <li>- Clignotants jaune arrière synchronisée avec l'ouverture des portes;</li> <li>- Lumière blanche LED pour éclairer la zone de chargement, avec allumage automatique d'ouverture des portes arrière;</li> </ul>			
<b>EQUIPEMENTS MEDICAUX EMBARQUES</b>					
	Défibrillateur avec enregistreur ECG des données patient	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Défibrillateur semi-automatique biphasique et surveillance de la SpO<sub>2</sub>/ du CO<sub>2</sub></li> <li>-Muni d'un écran LCD pour visualisation du tracé ECG</li> <li>-Energie réglable : protocole automatique 100J, 150 J , 200 J</li> <li>-Alarme débranchement d'électrode et</li> </ul>			

N°	Désignations	Eléments d'évaluations	oui	non	Observations
		batterie faible -Capacité de la batterie : au moins 80 chocs à 200 joules -Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 batterie</li> <li>• 1 paire d'électrode</li> <li>• 1 manuel utilisateur</li> </ul>			
	Moniteur cardiaque	-Moniteur de transport multiparamétrique -Paramètres minimales : ECG, Pression, température, SPO2, respiration -Affichage des paramètres sur écran LCD à cristaux liquide, d'au moins 10 pouces -Alimentation : Secteur 220 V et batterie -Temps de fonctionnement de la batterie : 3 heures au moins			
	Stimulateur cardiaque externe	-Modes : AAI, AOO, VVI, VOO -Type d'électrode Unipolaire ou bipolaire			
	Appareillage de nébulisation	-Nébuliseur ultrasonique pour unités de soins intensifs. -Permettant l'utilisation en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Simple humidificateur</li> <li>• Nébulisation médicamenteuse</li> <li>• Oxygénation et humidification</li> </ul> -Puissance de propulsion par flux d'air de 0 à 30l/mn en moyenne -Capacité des chambres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 2,8l pour la nébulisation ;</li> <li>• Au moins 27ml pour les médicaments :</li> </ul> -Alimentations 220V - 50 Hz			
	Dispositif pour perfusions volumétrique	-Pousse seringue -Reconnaissance automatique de la seringue -Taille des seringues : 5 à 60 ml -Plage de débit : 0,1 à 1200 ml/heure -Alimentation : Secteur 220 V et batterie -Autonomie batterie : 10 heures minimum -Alarmes : fin de perfusion et occlusion			
	Capnomètre	-Appareil portable pour la mesure du dioxyde de carbone en fin d'expiration et de la fréquence respiratoire Plage de mesure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dioxyde de carbone CO2 : 0 - 99 mm Hg</li> <li>- Fréquence respiratoire FR : 3 - 125 BPM</li> </ul> -Affichage numérique des résultats sur écran -Source d'alimentation : batteries -Autonomie : au moins 7 heures en utilisation continue -Alarme : Pas d'expiration -Accessoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un jeu de batteries de rechange</li> <li>• Sacoche de transport</li> <li>• Adaptateur pour voies aériennes adultes/enfants (2)</li> </ul> -Adaptateur pour voies aériennes bébés (2)			
	Respirateur de transport	-Respirateur de transport adulte, enfants -Modes ventilatoires : PPC, CPAP, VC, VVC/VAC Paramètres mesurés : Tension des voies respiratoires			

N°	Désignations	Eléments d'évaluations	oui	non	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPAP : Réglage de 0 à 50 cmH2O</li> <li>- Débit inspiratoire : 40 litres/minute au moins</li> <li>- Volume courant : 25 à 3000 ml en moyenne</li> <li>- Volume minute : 1 à 16 litre/minute en moyenne</li> <li>- Gaz médicaux : Oxygène et air médical</li> <li>- Alimentation : Secteur 220 v et batterie</li> </ul>			

## ii. CRITERES ESSENTIELS

IDENTIFICATION SOUSMISSIONNAIRE		Effectif	Non effectif	N°	Note
CRITERES					
<b>a. Présentation de l'offre</b> (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur)					
Séparation des enveloppes (Pièces administratives, offre techniques et offre financière)		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1	
Existence de sommaires et pièces dans l'ordre des sommaires		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2	
Intercalaires en couleur		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	3	
<b>Résultat pour le critère a. : OUI = au moins 2 sous-critères satisfaits sur 3</b>					
<b>b. Références du soumissionnaire dans la fourniture des ambulances médicalisées de type C au cours des cinq (05) dernières années (au moins cinq)</b>					
Preuves d'avoir réalisé avec succès au moins cinq (05) fournitures des ambulances médicalisées de type C ces cinq (05) dernières années avec contrat et PV de réception.		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	4	
<b>c. Planning et délai de livraison de maximum cent vingt (120) jours</b>					
Planning de livraison		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	5	
Délai de livraison inférieur ou égal à Cent vingt (120) jours		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	6	
<b>Résultat pour le critère c. : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>					
<b>d. Preuves d'acceptation des conditions du marché</b> (CCAP et ST paraphés, cachetés et signés)					
Le CCAP du DAO paraphé sur chaque page, daté signé et cacheté du soumissionnaire à la dernière page		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	7	
Les Spécifications Techniques (ST) du DAO paraphé sur chaque page, daté signé et cacheté du soumissionnaire à la dernière page		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	8	
<b>Résultat pour le critère d : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>					
<b>e. Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de 50% du montant du lot</b>					
Accès à une ligne de crédit ou autre ressources financières de 50% du montant du lot		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	9	
<b>f. Disponibilité dans l'entreprise de façon permanente, d'une équipe technique d'au moins : un ingénieur en mécanique minimum BAC+3, un ingénieur biomédical minimum BAC+3 et un médecin urgentiste</b>					
Equipe technique complète (ingénieur en mécanique, ingénieur biomédical et médecin urgentiste)		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	10	
Presence des diplômes de toute l'équipe technique		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	11	
<b>Résultat pour le critère f : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>					
<b>g. Disponibilité dans chacune des quatre (04) zones (Centre-Sud-Est ; Littoral-Sud Ouest ; Ouest-Nord Ouest ; Adamaoua-Nord-Extrême Nord), d'au moins une structure</b>					

**IDENTIFICATION SOUSMISSIONNAIRE**

<b>CRITERES</b>	<b>Effectif</b>	<b>Non effectif</b>	<b>N°</b>	<b>Note</b>
<b>disposant des pièces de rechanges et habileté à exécuter les prestations de maintenance des véhicules proposés</b>				
Preuves de propriété ou de contrat et/ou convention de partenariat avec au moins une structure dans chacune des quatre zones	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	<b>12</b>	
Liste et coûts des pièces de rechanges	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	<b>13</b>	
<b>Résultat pour le critère f : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>				

**N.B : Cette grille est identique pour tous les lots.**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
**N° \_\_\_\_\_ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

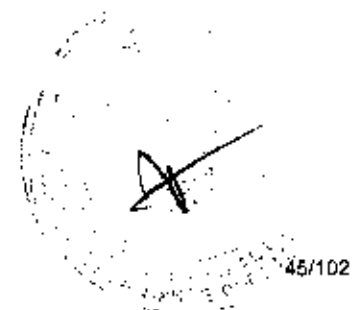
**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



## SOMMAIRE

### **CHAPITRE I : GENERALITES**

- Article 1 : Objet du Marché
- Article 2 : Procédure de passation du Marché
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Nantissement
- Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 6 : Normes
- Article 7 : Pièces constitutives du marché
- Article 8 : Textes Généraux applicables
- Article 9 : Communication
- Article 10 : Ordre de Service
- Article 11 : Matériel et Personnel du Cocontractant

### **CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- Article 12 : Garanties et cautions
- Article 13 : Montant du Marché
- Article 14 : Lieu de paiement
- Article 15 : Variation des Prix
- Article 16 : Formule de révision des prix
- Article 17 : Formule d'actualisation des prix
- Article 18 : Paiement
- Article 19 : Intérêts moratoires
- Article 20 : Pénalités retard
- Article 21 : Régime fiscal et douanier
- Article 22 : Timbre et Enregistrement des marchés

### **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

- Article 23 : Brevet
- Article 24 : Lieu et délai de livraison
- Article 25 : Rôle et responsabilités du Cocontractant
- Article 26 : Transport et assurance
- Article 27 : Essais et services connexes
- Article 28 : Service après-vente et consommables

### **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

- Article 29 : Documents à fournir
- Article 30 : Réception provisoire
- Article 31 : Délai de garantie
- Article 32 : Réception définitive

### **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

- Article 33 : Résiliation du Marché
- Article 34 : Cas de force majeure
- Article 35 : Différend
- Article 36 : Edition et diffusion du présent marché
- Article 37 : Entrée en vigueur

## CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

### **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Le présent Marché a pour objet l'acquisition de trente (30) ambulances médicalisées de type C en prélude au CHAN 2020 et à la CAN 2021, lot \_\_ suivant les caractéristiques définies dans les Spécifications Techniques et les quantités définies dans le Devis estimatif.

### **ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES FOURNITURES**

Les prestations du présent Marché consiste à la fourniture de trente (30) ambulances de type C au Ministère de la Santé Publique.

### **ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ**

Le présent Marché a été passé après APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° \_\_\_\_ en procédure d'urgence, conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

### **ARTICLE 4 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS**

- Maître d'Ouvrage est le **Ministre de la santé Publique**.
- Chef de service du marché est le **Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP)** du Ministère de la Santé Publique, ci-après désigné Le Chef de Service.
- L'Ingénieur du marché est le **Sous-directeur du Parc Automobile de l'Etat (MINDCAF) pour la partie automobile et l'Ingénieur Biomédical de la DEP (MINSANTE) pour les équipements** ;
- La Maîtrise d'œuvre est assurée par : à RECRUTER.
- Le Cocontractant est la Société \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

### **ARTICLE 5 : NANTISSEMENT**

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements et de la liquidation est le **Ministre de la Santé Publique**.
- Le Responsable chargé du paiement est le **Payeur spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique**.
- Le Responsable Compétant pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du Présent Marché est le **Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP)**.

### **ARTICLE 6 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLE**

**5.1** : la langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

**5.2** : Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation du Marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### **ARTICLE 7 : NORMES**

6.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

6.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

### **ARTICLE 8 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- la lettre de soumission;
- la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;

3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST);
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

**ARTICLE 9 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 Portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 modifié par l'ordonnance N°2019/001 du 29 mai 2019 ;
2. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
3. La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. Le décret N° 2001/048 du 28 Mars 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et modifié par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012;
5. Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
7. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
8. La Circulaire NO 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
9. La circulaire n°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
10. La circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
11. La circulaire n°001/C/MINFI du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
12. La circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisés et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
13. La circulaire N° 002/C/MINFI du 19 juin 2019 modifiant certaines dispositions de la circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 ;
14. Les textes régissant les corps de métiers ;
15. Les normes en vigueur ;
16. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

**ARTICLE 10 : COMMUNICATION**

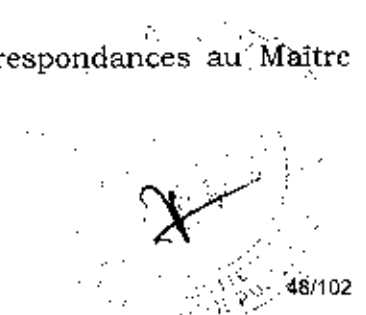
**9.1** : Toutes notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, et au Chef de Service, et à l'Ingénieur, et au Maître d'œuvre le Cas échéant.

b. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire :

**9.2** : Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage.

**ARTICLE 11 : ORDRES DE SERVICE**



1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maitre d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de service du Marché** avec copie au **Ministère en charge des Marchés Publics et au Maître d'œuvre**.
2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le **Maitre d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de service du Marché** avec copie au **Ministère en charge des Marchés Publics et au Maître d'œuvre**.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de service** et notifiés par **l'Ingénieur** avec copie au **Ministère en charge des Marchés Publics et au Maître d'œuvre**.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maitre d'Ouvrage** avec copie au **Ministère en charge des Marchés Publics et au Maître d'œuvre**.
5. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

## **Chapitre II : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS :**

#### **12.1 Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à cinq pour cent (3%) du montant TTC du présent Marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

#### **12.2 Cautionnement de garantie**

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10%)** sera opérée sur le montant TTC du présent Marché. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

#### **12.3 Cautionnement d'avance de démarrage**

Cette avance de démarrage devra être cautionnée à **100%** par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances.

### **ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant du marché global, tel qu'il ressort des devis estimatifs et quantitatifs est de :  
 \_\_\_ (\_\_\_) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_ (\_\_\_) francs CFA et
- Montant de la TVA : \_\_\_ francs CFA.

Le montant du marché calculé dans les conditions prévues au CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### **ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT**

Le règlement des prestations objet du présent Marché sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant : **Compte bancaire n° \_\_\_\_\_**, ouvert à \_\_\_\_\_, B.P:

### **ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX** NON APPLICABLE

### **ARTICLE 16 : PAIEMENT**

Le paiement du présent Marché se fera en **Francs CFA** et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- Le marché enregistré ;
- Et le justificatif du paiement de l'IR auprès du Service des Impôts le cas échéant.

#### **ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues, conformément à l'article 168 du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant code des marchés publics.

#### **ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD**

**18.1 Le montant des pénalités de retard** est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché.
- b. un millième (1/1000) du montant TTC du marché de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

**18.2 Le montant cumulé des pénalités de retard** est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.

#### **ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER**

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier applicable au Cameroun au moment de sa signature.

#### **ARTICLE 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT DU MARCHÉ**

Sept (07) exemplaires originaux du présent Marché seront enregistrés et timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 21 : AVANCE DE DEMARRAGE**

Le Maître d'Ouvrage pourra accorder une avance de démarrage d'au plus **40%** du montant du marché dès signature du marché à la demande écrite du Cocontractant de l'Administration, sur présentation d'une facture en quatre (4) exemplaires et d'une garantie bancaire d'un même montant établie selon le modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres, valable jusqu'à la réception sans réserves des prestations, et émise par une banque commerciale de premier ordre agréée conformément à la réglementation en vigueur.

Toutefois le non paiement de l'avance de démarrage ne constitue pas un motif de non exécution du marché.

### **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **ARTICLE 22 : BREVET**

Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs comportements.

#### **ARTICLE 23 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON**

L'ensemble des prestations faisant l'objet du présent Marché devra être livré dans un délai de **cent vingt (120) jours pour chacun des trois lots** dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des fournitures.

Les ambulances seront livrées au **Garage Administratif Central de Yaoundé**.

#### **ARTICLE 24 : ROLE ET RESPONSABILITE**

##### **1. Rôle et responsabilité du Maître d'Ouvrage**

Il est chargé de l'organisation, du bon fonctionnement et du contrôle du marché.

##### **2. Rôle et responsabilité du Cocontractant**

Le Cocontractant de l'Administration est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, de l'organisation et de la conduite des opérations de livraison.

#### **ARTICLE 25 : TRANSPORT ET ASSURANCE**

### **25.1 Emballage pour le transport :**

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre toutes les dispositions pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant de l'Administration doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### **25.2 Assurance :**

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

## **ARTICLE 26 : ESSAI ET SERVICES CONNEXES**

### **Visite de validation du châssis**

Une visite sera effectuée dans les usines du fabricant avant la transformation en véhicule sanitaire, pour validation des châssis. Cette visite sera effectuée par une équipe intégrant le maître d'œuvre et un ingénieur automobile du MINDCAF à la charge et sous l'entière responsabilité du Cocontractant de l'Administration.

### **Visite de validation de l'échantillon**

Une visite sera effectuée dans les usines du fabricant après la transformation des véhicules en véhicule sanitaire, pour validation de l'échantillon (dimensions cellule sanitaire, équipements médicaux). Cette visite sera effectuée par une équipe intégrant le maître d'œuvre et un ingénieur biomédical du MINSANTE à la charge et sous l'entière responsabilité du Cocontractant de l'Administration.

### **Opération de mise en œuvre**

D'une manière générale, les matériels seront approvisionnés et mis en ordre de marche dans le local où ils sont livrés. Cet approvisionnement et cette installation sont entièrement à la charge et sous l'entière responsabilité du Cocontractant de l'Administration. Seront donc prévus dans l'exécution des prestations, outre la livraison sur site :

- a) les essais et la mise en service des fournitures : ils seront constatés par un procès-verbal dressé contradictoirement entre les parties ;
- b) la mise à disposition, sur place d'un technicien capable de donner aux utilisateurs et aux personnels de maintenance, au moment de la prise de possession de la fourniture, les explications nécessaires à son bon fonctionnement et à son entretien ;
- c) la fourniture de la nomenclature complète des pièces détachées et le tarif correspondant ;
- d) la fourniture d'une trousse d'outils nécessaires pour l'entretien courant ;
- e) les accessoires prévus en diversité et nombre suffisant pour que les équipements puissent remplir leur fonction dans les diverses configurations rencontrées au cours de leur usage.

### **Documentation technique**

La documentation technique devra être fournie en même temps que les équipements et comprendra impérativement :

- le manuel d'utilisation et d'exploitation ;
- le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles)
- la documentation technique comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou Cocontractants éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves ;
- le certificat de garantie du fabricant ou du Cocontractant.

Tous ces documents seront remis en deux (2) exemplaires en français ou en anglais.

L'un des exemplaires est destiné au service de maintenance du Ministère de la Santé Publique, l'autre sera sur site.

### **Formation du personnel**

Le Cocontractant devra assurer la formation :

- de l'équipe médicale (02 personnes par ambulance) sur l'utilisation des équipements médicaux embarqués, afin que ce dernier soit capable d'utiliser correctement et complètement le matériel ;

- du personnel technique de maintenance (01 personne par ambulance), cela afin que ce dernier puisse effectuer correctement les opérations préventives et déceler les causes de pannes ou de mauvais fonctionnement des équipements médicaux.
- des chauffeurs (01 personne par ambulance), sur les règles de conduite des ambulances et sur la maintenance de premier niveau.

Cette formation sera assurée à une date et en un lieu arrêté d'un commun accord entre les parties. La durée ainsi que les modules de formation seront arrêtés d'un commun accord.

#### **ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE ET CONSOMMABLES**

**Service Après-vente (SAV) :** Le Cocontractant de l'Administration aura à maintenir en République du Cameroun, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la réception définitive :

- a) un représentant permanent dûment mandaté ;
- b) un stock suffisant de pièces de rechange, ensembles et sous-ensembles pour satisfaire aux demandes de réparation faite par le Maître d'Ouvrage.

Le délai d'intervention sera de cinq (05) jours à compter de la date de réception de la commande par le Cocontractant de l'Administration.

La fourniture des pièces et les réparations après le délai de la garantie sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

**Consommables :** Le Cocontractant de l'Administration s'engage à constituer un stock de pièces de consommation courante accompagnant le matériel à la livraison. Ces pièces d'utilisation courante seront prévues pour une consommation pour une période d'un (1) an. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'acquiescer ou non tout ou partie de ces consommables. Ces consommables seront chiffrés d'abord individuellement, puis listés, quantifiés et chiffrés sur un an par équipement.

### **CHAPITRE IV : RECEPTION DES FOURNITURES**

#### **ARTICLE 28 : RECEPTION TECHNIQUE**

Le Cocontractant de l'Administration devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- (a) Copies de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- (b) Bordereau de la livraison ;
- (c) Certificat de garantie du Fabricant ou du Cocontractant ;
- (d) le Certificat d'origine.

Avant la réception provisoire, le cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'ingénieur, au Maître d'œuvre, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La commission de réception technique est composée comme suit :

- **Le Chef de Service du Marché ;**
- **La Maîtrise d'œuvre ;**
- **Les Ingénieurs du marché ;**
- **Le Cocontractant.**

#### **ARTICLE 29 : RECEPTION PROVISOIRE**

La réception provisoire sera effectuée par une Commission de réception provisoire mise en place par le Maître d'Ouvrage, incluant le Cocontractant de l'Administration.

##### **29.1 Préparation de la réception provisoire**

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des fournitures.

Dans les **cinq (05) jours** qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception provisoire et communiquera cette date à tous les intervenants.

##### **29.2 Lieu et modalités de la réception provisoire**



La réception provisoire sera effectuée par la Commission de réception provisoire composée comme suit :

Président : **Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant ;**

Rapporteur : **La Maîtrise d'œuvre assistée des deux ingénieurs du Marché ;**

Membres :

- **Le Chef de Service du Marché ;**
- **Le Sous-directeur du Patrimoine du MINSANTE ;**
- **Le Coordonateur du SAMU (MINSANTE) ;**
- **L'Agent en charge de la comptabilité matière compétent ;**
- **Le Chef Service des Marchés du Ministère de la Santé publique ;**
- **Un Représentant du Ministère en charge des Marchés Publics (observateur) ;**
- **Le Cocontractant de l'Administration.**

La Commission est convoquée à la réception par courrier écrit au moins dix (10) jours avant la date de la réception. La Commission de réception provisoire vérifiera la qualité et la conformité des équipements livrés, par rapport aux caractéristiques définies dans le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception provisoire. En cas de non-conformité, le Cocontractant de l'Administration sera invité à remplacer le matériel incriminé.

### **ARTICLE 30 : DELAIS DE GARANTIE**

Le Cocontractant de l'Administration garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du présent Marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le Cocontractant de l'Administration garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du Marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du Cocontractant de l'Administration, survenant pendant l'utilisation normale des matériels livrés dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

**30.1 : La durée de garantie est de 12 mois** à compter de la date de réception provisoire des ambulances.

#### **30.2 : Obligation du Cocontractant pendant la période de garantie**

Le Maître d'Ouvrage notifiera rapidement au Cocontractant de l'Administration par écrit toute réclamation faisant jouer la garantie et pouvant notamment être une panne consécutive ou non, à des vices de construction ou à des défauts de fabrication.

A la réception d'une telle notification, le Cocontractant de l'Administration réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt (20) jours sans frais pour le Maître d'Ouvrage. Le délai d'intervention durant la période de garantie ne pourra pas excéder cinq (05) jours ouvrables.

Si le Cocontractant de l'Administration, après notification, manque à rectifier la ou les défectuosités, durant la période susmentionnée, la durée de garantie pourrait alors être :

- prolongée de la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les vingt (20) jours de la notification de la panne ;
- renouvelée intégralement dans le cas du remplacement du matériel.

### **ARTICLE 31 : RECEPTION DEFINITIVE**

#### **31.1 Modalités de la réception définitive**

La réception définitive sera effectuée, dans un délai maximum de **dix (10) jours** à compter de l'expiration du délai de garantie.

La Commission de réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire.

#### **31.2 Attributions de la Commission de réception définitive**

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement

respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par les membres de ladite Commission.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 32 : RESILIATION DU MARCHE**

Le marché peut être résilié comme prévu à la section III, titre IV du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code du marché et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- retard de plus de quinze jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant les pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Cocontractant de l'Administration ;
- Non-paiement persistant des prestations.

### **ARTICLE 33 : CAS DE FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure. Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

### **ARTICLE 34 : DIFFEREND**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

### **ARTICLE 35 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE**

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

### **ARTICLE 36 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE :**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° \_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES (ST)**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019

# SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES AMBULANCES DE TYPE C

## **SPECIFICATIONS TECHNIQUES :**

### **A. VEHICULE SANITAIRE**

#### **DIMENSIONS VEHICULES**

- Longueur : 5300 mm au moins
- Largeur : 1800 mm au moins
- Hauteur : 2270 mm au moins
- Empattement : 3000 mm au moins

#### **CELLULE SANITAIRE**

- Longueur: 3650 mm au moins
- Largeur : 1700 mm au moins
- Hauteur intérieure : 1900 mm au moins

#### **CHASSIS**

- Nombre de place : au moins Six (Trois dans la cabine et trois dans la cellule)
- Nombre de porte : au moins 03
- Traction : au moins deux (02) roues arrière motrices
- Transmission : manuelle, au moins 5 vitesses avant et une arrière
- Capacité réservoir : 70 l au moins
- Direction assistée

#### **MOTEUR**

- Source d'énergie : Diesel
- Puissance fiscale : 8 CV au moins
- Au moins : 4 cylindres, 16 soupapes,
- Cylindrée : 2400 cm<sup>3</sup> au moins
- Puissance : 96 CV à 2500 Tr/mn au moins
- Consommation urbaine moyenne : maximum 8.5 l / 100 km
- Consommation extra-urbaine moyenne : maximum 6.2 l / 100 km

#### **MATERIEL DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE**

- Airbags pour chauffeur et passager cabine
- Matériel de nettoyage et de désinfection immédiate du matériel et du personnel
- Lampes et outils de sauvetage
- Coupe-ceinture de sécurité
- Triangle ou lampe de pré-signalisation
- Trousse d'outillage, cric, clé de roue
- Poignets de maintien
- Pare-soleil : conducteur et passager
- Rétroviseurs extérieurs
- Réglable en hauteur du siège du conducteur;
- ABS avec répartiteur électronique de freinage;
- Projecteur
- Extincteur

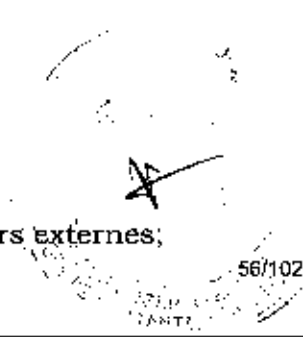
#### **COMMUNICATION**

- Autoradio et lecteur audio CD, USB
- Réseau téléphonique public par l'émetteur-récepteur
- Communication interne entre le chauffeur et la cellule sanitaire
- Dispositif de géolocalisation et de guidage par satellite (GPS)

#### **SIGNALISATION**

A l'avant une rampe comportant :

- Sirène électroniques à deux tons hauts volume avec des haut-parleurs externes;



- 4 gyrophares indicateurs lumineux clignotant montés sur le toit;
- Clignotants jaune arrière synchronisée avec l'ouverture des portes;
- Lumière blanche LED pour éclairer la zone de chargement, avec allumage automatique d'ouverture des portes arrière;

### TRANSFORMATION EN AMBULANCE

#### MENTIONS APPOSEES SUR LE VEHICULE

Les mentions relatives aux formations sanitaires/ville ci-dessous doivent être conformes aux dispositions des Articles 11-12 de l'Arrêté 0122/CAB/MINSANTE du 19 janvier 2018 portant réorganisation de l'Aide Médicale Urgente.

#### **INSIGNE DISTINCTIF**

Insigne distinctif :

- Croix bleue régulière à six branches, l'une étant dans le sens vertical dans un cercle théorique de 0,2m minimum et 0,25m maximum ;
- La largeur de chaque branche étant la moitié de la longueur ;
- Un caducée de couleur blanche est ajouté sur la branche verticale de la croix.

Insigne distinctif apposé de manière inamovible sur le capot et les portes avant du véhicule ; il peut aussi figurer sur la partie arrière de la carrosserie.

#### **AUTRES MENTIONS**

- **A l'avant du véhicule** : SAMU-CAMEROUN/REGION
- **Sur chaque côté du véhicule** : SMUR/Formation sanitaire de rattachement et Ville d'implantation
- **A l'arrière du véhicule** : SAMU-CAMEROUN/ Formation sanitaire de rattachement et Ville d'implantation
- **Un numéro de téléphone symbolisé (119)** est apposé sur chaque côté du véhicule ; il peut figurer sur la partie arrière de la carrosserie.
- Emblème de la formation sanitaire/logogramme : caractères inférieurs à 0,15 cm et inférieures à l'insigne distinctif.

#### **AFFECTATION PAR BASES REGIONALES SAMU-CAMEROUN**

En fonction des bases régionales seront apposées les mentions ci-contre décrites.

#### **LOT N° 1**

##### AMBULANCES TYPE C (10)

Inscription sur le Capot (Article 11)	S/TOTAL PAR BASE
SAMU-CAMEROUN BASE DU CENTRE	06
SAMU-CAMEROUN BASE DE L'EST	01
SAMU-CAMEROUN BASE DU SUD	02
SAMU-CAMEROUN BASE DE L'ADAMAOUA	01

#### **LOT N° 2**

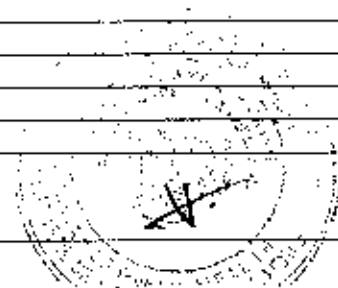
##### AMBULANCES TYPE C (10)

Inscription sur le Capot (Article 11)	S/TOTAL PAR BASE
SAMU-CAMEROUN BASE DU LITTORAL	05
SAMU-CAMEROUN SUD -WEST GROUND	02
SAMU-CAMEROUN BASE DU NORD	03

#### **LOT N° 3**

##### AMBULANCES TYPE C (10)

Inscription sur le Capot (Article 11)	S/TOTAL PAR BASE
SAMU-CAMEROUN BASE DE L'OUEST	04
SAMU-CAMEROUN NORTH- WEST GROUND	03
SAMU-CAMEROUN BASE DE L'EXTREME-NORD	03



## COULEUR DU VEHICULE

- Couleur blanche

## Aménagement cellule sanitaire

- Conditionnement d'air à deux circuits indépendants (cabine chauffeur et cellule sanitaire) avec soufflage plafonnier dans la cellule sanitaire
- Cellule sanitaire à vitres partiellement teintées ;
- isolation de la cellule sanitaire avec matériel ignifuge
- planchers en bois multicouche 19 mm couvert en PVC haute résistance mécanique, nettoyable ;
- seuils de protection en aluminium aux portes ;
- L'intérieur des modules réalisé en fibres de verre très robuste et très nettoyable ;
- paroi de séparation entre la cabine de conduite et le compartiment sanitaire en double coque qui permet l'excursion maximale du siège du conducteur ;
- fenêtre ouvrable dans le cloison ;
- Poignée pour faciliter la montée ;
- chaise Anatomique, certifié, rabattable, monté contre-marche à la tête du patient, avec des ceintures de sécurité 3 points avec enrouleur, accoudoirs et appuie-tête.

## Plafond

- 4 lumières la haute luminosité avec lumières nocturnes bleu intégrées
- 2 Poignées
- 4 diffuseurs d'air orientables.

## Côté gauche

- Equipé avec plan travaille avec profil de retenue ;
- Lavabo avec pompe à eau électrique et réservoir d'alimentation et de vidange de 10 litres
- Compartiment de rangement ouvert avec profil de retenue
- Compartiment avec deux tiroirs ;
- Compartiment poubelle ;
- Rack mobile central à pleine hauteur, équipé de 4 compartiments ouverts pour le logement de l'équipement sanitaire et / ou appareils électro-médicaux, avec profil de retenue ;
- Compartiment pour le logement de la trousse de secours, avec sangle de confinement ;
- Compartiment pour le logement de la bouteille de gaz Oxygène, équipé de porte amovible avec fenêtre d'inspection ;
- Deux étagères avec profil de retenue (part arrière);
- Système de distribution d'oxygène à barres ;

## Côté droit

- Compartiment suspendue avec profil de retenue ;
- Banquette à 3 places ouvrable pour rangement de matériel, avec ceinture de sécurité et repose-tête
- Chaise pour infirmier avec des ceintures de soutien avec bobine de repose-tête et accoudoirs
- 2 prises 12V pour alimenter un équipement supplémentaire ;
- 3 prises à 220.

## **B. EQUIPEMENTS EMBARQUES AMBULANCE DE TYPE C**

<b>I - EQUIPEMENTS DE RELEVAGE ET DE BRANCARDAGE DU PATIENT</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Brancard principal/support brancard	EN 1865 Directives 93/42 et 90/269	01
Portoir de type cuillère	EN 1865 Directives 93/42 et 90/269	01
Matelas à dépression	EN 1865 Directives 93/42 et 90/269	01

Dispositif de transport du patient en position assise (chaise portoir)	EN 1865 Directives 93/42 et 90/269	01
Drap portoir ou matelas de transfert	EN 1865 Directives 93/42 et 90/269	01
Plan dur complété d'un têtère d'immobilisation et de brides de sécurité	EN 1865 Directives 93/42 et 90/269	01
<b>II - EQUIPEMENTS D'IMMOBILISATION</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Dispositif de traction		01
Dispositif d'immobilisation. Lot pour les fractures : - membres supérieurs - membres inférieurs		02 attelles 02 attelles
Lot de colliers cervicaux (immobilisation du rachis cervical) : petit - moyen - grand ou réglable		01 de chacun
Immobilisation en extensions de la partie haute du rachis, dispositif d'extraction ou plan dur court (un des deux)		L'un des deux
<b>III - EQUIPEMENTS DE VENTILATION/RESPIRATION</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Station fixe d'oxygène Min. 2000l (conditions normales de température et de pression), détendeur, débitmètre avec robinet de régulation permettant un débit maximal d'au moins 15 l/min	EN 737-1:1998 ISO 10524-1 ou 10524-3	2000 l
Oxygène portable	EN 737-1:1998	01
Raccord rapide	EN ISO 407 EN 737-1:1999	01
Insufflateurs manuels avec masques et canules pour tous les âges		01
Embout de ventilation bouche à masque avec entrée oxygène		01
Dispositif d'aspiration fixe de mucosités d'une pression minimale de -65kPa avec une capacité minimale de 1l. (il doit être électrique et peut être portable)	EN ISO 10079-3:1999	01
Dispositif portable d'aspiration de mucosités (il peut être manuel pour A1 et A2, électrique pour B et C)	EN ISO 10079-2:1999	01
<b>IV - EQUIPEMENTS DE DIAGNOSTIC</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Appareil à tension manuel, Taille de serrage 10 cm - 66 cm		01
Appareil à tension automatique, taille de serrage 10cm - 66 cm. De type Doppler, il doit fonctionner en dépit des vibrations et ne pas être affecté par les interférences électriques et les vibrations spécifiées aux 4,3,1 et 6,3,4		01
Oxymètre	EN ISO 9919	01
Stéthoscope		01
Thermomètre, mesures minimales : 28° C - 42° C	EN 12470-1	01
Dispositif pour doser le sucre dans le sang		01
Lampe diagnostic		01
<b>V - EQUIPEMENTS DE SOINS</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Supports solutés		02
Matériel pour perfusions et injections		01 lot
Dispositif d'injection conçu pour permettre l'administration de liquide chauffé jusqu'à 37°C +/- 2°C. Il n'est pas exigé que ce dispositif soit portable		01
Dispositif pour perfusion sous pression		01

<b>VI - EQUIPEMENTS DE REANIMATION</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Défibrillateur avec enregistreur ECG des données patient	EN 60601-2-4	01
Moniteur cardiaque	EN 60601-2-4	01
Stimulateur cardiaque externe	EN 60601-2-4	01
Equipement portable de soins respiratoires (P.A.C.S.). Insufflateur manuel, Embout buccal bouche à masque avec entrée d'oxygène, Canules oro- ou nasopharyngiens, Aspirateur, Cathéter d'aspiration	EN 60601-1	01
Dispositif de réanimation respiratoire (P.A.R.S.). Contenu des P.A.C.S., Matériel de perfusion avec cathéters et perfuseurs, Solutés, Dispositifs de fixations adhésives, Matériel d'intubations avec laryngoscope et lames diverses, Pincés de Magill, Mandrins, Sonde d'intubation avec embouts, Clamp et seringue pour ballonnet, Dispositifs de fixation pour sonde, Stéthoscope, Matériel pour administration de médicaments	EN 60601-1	01
Appareillage de nébulisation	EN 13544-1	01
Lot de drainage thoracique		01
Dispositif pour perfusions volumétrique		01
Cathéters veineux centraux		01
Valve de PEEP		01
Capnomètre	EN 864	01
Respirateur de transport	EN 794-3	01
<b>VII - BANDAGES ET MATERIELS D'HYGIENE</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Matériels de couchage		01
Couverture bactériostatique		01
Matériel pour le traitement des plaies :		01
Matériel pour le traitement des brûlures thermiques et chimiques :		01
Boîte de sécurité		01
Récipient pour réimplantation permettant de maintenir la température interne à 4° c (+ ou - 2°) pendant au moins 2 heures		01
Haricot		01
Sac vomitoire		01
Bassin		01
Urinal (pas en verre)		01
Sondes gastriques (avec accessoires)		01 set
Paires de gants chirurgicaux stériles	EN 455-1, -2	05
Gants non stériles à usage unique	EN 455-1, -2	100
01 matériel d'accouchement d'urgence :		
- couverture isotherme		01
- clamp de Barr stérile usage unique :		01
- champ stérile 75 x 75		01
- bonnet pédiatrique		01
Sacs poubelle		05
Drap à usage unique pour brancard		01
<b>VIII - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (par membre d'équipage, X par le nombre de personnes formant l'équipage)</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Matériel de protection contre l'infection : masques chirurgicaux, sur-blouse, chalote		01 lot
Masques de type FFP2 à usage unique		2
Gants de sécurité pour débris, paires		01 lot
Chaussures de sécurité, paires	EN 420	01 lot
Casquette de sécurité	EN ISO 20345	01

Vêtement de sécurité et de protection (blouson)	EN 14052	01
Vêtement de protection de base : chasuble réfléchissante	EN 471	01
<b>IX - MATERIEL DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Matériel de nettoyage et de désinfection immédiate du matériel et du personnel		01 lot
Lampes et outils de sauvetage		01 lot
Coupe-ceinture de sécurité		01
Triangle ou lampe de pré-signalisation		01
Projecteur		
Extincteur	EN 3-7	01
<b>X- COMMUNICATION</b>	<b>NORMES</b>	<b>QUANTITE</b>
Accès au réseau téléphonique public par l'émetteur-récepteur ou par un radiotéléphone mobile		01
Communication interne entre le chauffeur et la cellule sanitaire		01
Dispositif de géo-localisation et de guidage par satellite (GPS)		01

### I. EQUIPEMENTS DE RELEVAGE ET DE BRANCARDAGE DU PATIENT

#### 1. Brancard principal /support brancard

Brancard principal roulant à piètement pliable avec matelas  
Muni d'un dispositif pour la fixation du patient  
Position proclive et déclive.

#### 2. Portoir de type cuillère

Dispositif en aluminium permettant de relever une victime sans la manipuler.  
Cadre télescopique et repliable en longueur et en largeur pour le rangement.  
Séparation des deux parties longitudinales.  
Livré avec une sacoche contenant 3 sangles de maintien.  
Charge maximale : au moins 150 kg

#### 3. Matelas à dépression

Matelas immobilisation à dépression en Kevlar, anti-rétractation et compartimenté avec découpe 10G.  
Forme anatomique.  
En toile polyamide, enduite polyuréthane 500 gr/m2  
4 sangles de maintien à fermeture centrale  
12 poignées de portage anatomiques  
Valve 1/4 de tour en métal haute sécurité (existe en ABS radio-transparente).  
Résistance de rupture 400 Kg au moins  
Épaisseur 7 cm au moins

#### 4. Dispositif de transport du patient en position assise

Chaise portoir adapté pour le brancardage dans les escaliers  
Modèle pliable et dépliable  
Equipé de roue

#### 5. Drap portoir ou matelas de transfert

Utiliser pour les transferts de patients, pouvant supporter au moins 150kg.

#### 6. Plan dur complété d'une têtère d'immobilisation et de brides de sécurité

##### Planche d'immobilisation

- Capacité de charge : 159 kg au moins

##### Têtère d'immobilisation

Polyéthylène expansé.

Se fixe sur des plans durs et sur des civières de relevage par des sangles Velcro.

### **Bride de sécurité**

## **II. EQUIPEMENTS D'IMMOBILISATION**

### **7. Dispositif de traction**

Destiné aux fractures de la diaphyse fémorale.

Composition :

- Une sangle bourrelet avec fixation.
- Un cadre métallique avec manomètre.
- 2 sangles PVC.
- Une pompe avec raccord.
- Une housse de protection

### **8. Dispositif d'immobilisation**

- 02 Attelles (membres supérieurs)

Pour fracture de l'avant-bras, du coude ou du tiers inférieur du bras.

Livrée avec 5 attaches Velcro.

- 02 Attelles (membres inférieurs)

Pour fracture de la cheville, de la jambe ou du genou

Livrée avec 6 attaches Velcro.

### **9. Lot de colliers cervicaux (immobilisation du rachis cervical) :**

4 tailles réglables pour adolescent et adulte : sans cou, petite, moyenne et grande

Mécanisme de réglage simple et sûr avec système de verrouillage

Mode d'emploi gravé sur le collier

Large ouverture trachéale

Ouverture sur face arrière

Mentonnière en plastique renforcé avec position à 90°

Radio transparent

Monobloc

Mousse hypoallergénique

### **10. Immobilisation en extensions de la partie haute du rachis**

#### **Attelle d'extraction**

Caractéristiques principales :

Rigide en vertical et flexible à l'horizontal

Dispositif radiotransparent

Composition :

- Corset semi-rigide (dans le sens de la hauteur), constitué d'une bande thoracique (corset) reliée à un rabat de tête.
- Revêtement en PVC pour un nettoyage aisé.
- 3 sangles thoraciques indexées par code couleur (jaune, rouge, vert) pour aide à l'ordre de fixation.
- sangles de cuisse
- 2 poignées de portage
- 1 coussin de tête
- 2 sangles de maintien de la tête au niveau du front et du menton.
- Sac de rangement et de transport avec poignée

## **III. EQUIPEMENTS DE VENTILATION/RESPIRATION**

### **11. Station fixe d'oxygène Min. 2000l**

Station fixe d'oxygène Min. 2000l comprenant :

- Bouteille d'oxygène (Nombre = 1), capacité minimale 2000 litres
- Détendeur (Nombre = 1)
- Débitmètre avec robinet de régulation, débit minimal de 15 l/min

#### 12. Oxygène portable

Bouteille moyenne d'O<sub>2</sub>

#### 13. Raccord rapide

Traite des raccords de robinets du type à étrier avec ergots de sécurité, destinés aux petites bouteilles à gaz médicaux ayant une pression maximale de travail (pression de remplissage à 15 °C) de 200 bars.

#### 14. Insufflateurs manuels avec masques et canules pour tous les âges

Ballon ambu avec masques à O<sub>2</sub> :

Taille enfant, taille nourrisson et taille Adulte.

#### 15. Embout de ventilation bouche à masque avec entrée oxygène

Masques réutilisables

Transparents et souples

S'adaptent sur toute forme de visage

Ne contient pas de latex.

Le jeu de 6 tailles panachées

#### 16. Dispositif d'aspiration fixe de mucosité d'une pression minimale de -65kPa avec une capacité minimale de 1l.

##### **Aspirateur chirurgical**

Aspirateur de mucosités portable, de faible encombrement

Débit d'aspiration : 20 litres/mn au moins

Dépression : - 800 mbar en moyenne

Réceptacle : 1 litre au moins

Alimentation : Secteur 220 V et batterie

#### 17. Dispositif portable d'aspirateur de mucosité

Puissance d'aspiration 45 litres / minute en moyenne

Dépression ajustable de 0 - 600 mm HG en moyenne

Aspiration continue et discontinue par interrupteur et pédale.

Deux flacons de réception capacité minimum de 2 litres pour chacun des flacons, avec couvercle et dispositif anti-retour du fluide dans la pompe.

Equipé de roulettes antistatiques, dont deux avec freins.

### **IV. EQUIPEMENTS DE DIAGNOSTIC**

#### 18. Appareil à tension manuel,

Taille de serrage 10 cm - 66 cm en moyenne

Tension manopaire 5 brassards (tailles)

Poire PVC avec latex diamètre 42 mm au moins

Précision : +/- 3 mmHg en moyenne

#### 19. Appareil à tension automatique,

Taille de serrage 10cm -66 cm en moyenne

Ecran : LCD à cristaux liquides

Mémoire : 60 mesures au moins

Pression du brassard : 0 à 299 mmHg au moins

#### 20. Oxymètre

Moniteur portable SpO<sub>2</sub>

Ecran type LCD

Alarme sonore et visuelle  
Plage de saturation SpO<sub>2</sub> 1% à 100%  
Plage de fréquence du pouls 20 à 250 battements par minute (bpm) au moins  
Batterie type lithium AA 1,5V x 4

**21. Stéthoscope**

Stéthoscope bi-auriculaire à double pavillon pour adulte et enfant

**22. Thermomètre, mesures minimales : 28° C – 42° C**

Thermomètre médical électronique  
Résolution : 0.1°c  
Précision : +/- 0.1 °c  
Thermomètre étanche à l'eau  
Signalisation sonore

**23. Dispositif pour doser le sucre dans le sang**

Glucomètre à affichage digital  
Temps du test : environ 10 secondes  
Livré avec :

- 15 bandelettes de test
- 15 lancettes stériles
- Stylo piqueur
- Sacoche de transport

**24. Lampe diagnostic**

Lampe diagnostique avec bouton-poussoir avec batteries de type AAA 1,5 V

**V. EQUIPEMENTS DE SOINS**

**25. Support solutés**

Potence d'ambulance, fixable sur les rails plafonniers

**26. Matériel pour perfusions et injections**

Sets stériles à usage unique  
Contenu du kit :

- 01 carré absorbant
- 01 charlotte
- 02 gants stériles
- 05 compresses non tissées
- 01 seringue 3 pièces 20ml
- 01 seringue 3 pièces 10ml
- 02 aiguilles 18g

**27. Dispositif d'injection conçu pour permettre l'administration de liquide chauffé**

Réchauffeur de liquide pour perfusion  
Appareil à réchauffer les poches de sang et des liquides de perfusion

- Capacité : au moins 750 ml
- Température de réchauffement : 37 °c +/- 1 Oc
- Affichage digital de la température du sang
- Alimentation : 220 v - 50 Hz ou continue 24V

**28. Dispositif pour perfusion sous pression**

Pompe à perfusion  
Réglage continu du débit (0 - 999 ml/h).  
Incrémentation 1 ml/h  
Précision +/- 5%

Contrepression : Aiguille de calibre 20  
Détecteur de bulle d'air  
Alimentation secteur batterie, autonomie 6 heures à 125 ml/h.  
Alarme fin de perfusion et occlusion

## **VI. EQUIPEMENTS DE REANIMATION**

29. Défibrillateur avec enregistreur ECG des données patient  
Défibrillateur semi-automatique biphasique et surveillance de la SpO<sub>2</sub>/ du CO<sub>2</sub>  
Muni d'un écran LCD pour visualisation du tracé ECG  
Energie réglable : protocole automatique 100J, 150 J , 200 J  
Alarme débranchement d'électrode et batterie faible  
Capacité de la batterie : au moins 80 chocs à 200 joules  
Livré avec :

- 1 batterie
- 1 paire d'électrode
- 1 manuel utilisateur

30. Moniteur cardiaque  
Moniteur de transport multiparamétrique  
Paramètres minimales : ECG, Pression, température, SPO<sub>2</sub>, respiration  
Affichage des paramètres sur écran LCD à cristaux liquide, d'au moins 10 pouces  
Alimentation : Secteur 220 V et batterie  
Temps de fonctionnement de la batterie : 3 heures au moins

31. Stimulateur cardiaque externe  
Modes : AAI, AOO, VVI, VOO  
Type d'électrode Unipolaire ou bipolaire

32. Equipement portable de soins respiratoires (P.A.C.S.):  
Contenu :

- 01 Insufflateur Manuel,
- 01 Embout buccal bouche à masque avec entrée d'oxygène,
- 01 Canules oro- ou nasopharyngées,
- 01 Aspirateur,
- 01 Cathéter d'aspiration

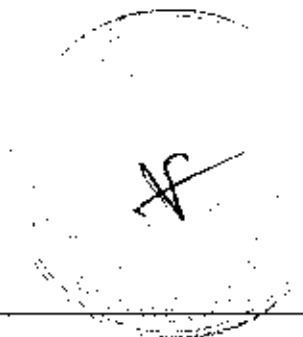
33. Dispositif de réanimation respiratoire (P.A.R.S.):  
Contenu :

- 01 Matériel de perfusion avec cathéters et perfuseurs, Solutés,
- 01 Dispositifs de fixations adhésives,
- 01 Matériel d'intubations avec laryngoscope et lames diverses,
- 01 Pinces de Magill, Mandrins,
- 01 Sonde d'intubation avec embouts,
- 01 Clamp et seringue pour ballonnet,
- 01 Dispositifs de fixation pour sonde,
- 01 Stéthoscope
- 01 Boîte à Pharmacie pour administration de médicaments

34. Appareillage de nébulisation  
Nébuliseur ultrasonique pour unités de soins intensifs.  
Permettant l'utilisation en :

- Simple humidificateur
- Nébulisation médicamenteuse
- Oxygénation et humidification

Puissance de propulsion par flux d'air de 0 à 30l/mn en moyenne  
Capacité des chambres :



- Au moins 2,8 l pour la nébulisation ;
- Au moins 27 ml pour les médicaments ;

Alimentations 220V – 50 Hz

### 35. Lot de drainage thoracique

Kit complet pour pratiquer un drainage dans une ambulance

Contenu du kit :

- Tissu enveloppant gants chirurgicaux
- 2 cupules, 2 pinces à tampon, 4 tampons, 8 compresses
- Tissu perforé, 50 cm x 60 cm
- Canules, 2 seringues, 10 ml
- 1 canule spinale de type Quincke
- 1 bistouri jetable
- 1 cathéter, trocart avec tuyau souple de liaison, 15cm
- Valve de drainage et d'aspiration
- Poche de drainage et d'aspiration
- Poche pour recueillir les sécrétions, 2000 ml
- 2 paquets de matériel de suture (soie)

### 36. Dispositif pour perfusions volumétrique

Pousse seringue

Reconnaissance automatique de la seringue

Taille des seringues : 5 à 60 ml

Plage de débit : 0,1 à 1200 ml/heure

Alimentation : Secteur 220 V et batterie

Autonomie batterie : 10 heures minimum

Alarmes : fin de perfusion et occlusion

### 37. Cathéters veineux centraux

Une boîte (50) de cathéters veineux centraux.

### 38. Valve de PEEP

Valve PEEP 2,5 – 10cm H<sub>2</sub>O

Valve PEEP avec adaptateur inclus

Pour l'amélioration de l'oxygénation avec insufflateur

Sans latex

Sans solvants DEHP

Autoclavable jusqu'à 134°C

### 39. Capnomètre

Appareil portable pour la mesure du dioxyde de carbone en fin d'expiration et de la fréquence respiratoire

Plage de mesure :

- Dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> : 0 – 99 mm Hg
- Fréquence respiratoire FR : 3 – 125 BPM

Affichage numérique des résultats sur écran

Source d'alimentation : batteries

Autonomie : au moins 7 heures en utilisation continue

Alarme :

- Pas d'expiration

Accessoires :

- Un jeu de batteries de rechange
- Sacoche de transport
- Adaptateur pour voies aériennes adultes/enfants (2)
- Adaptateur pour voies aériennes bébés (2)

#### 40. Respirateur de transport

Respirateur de transport adulte, enfants

Modes ventilatoires : PPC, CPAP, VC, VVC/VAC

Paramètres mesurés : Tension des voies respiratoires

CPAP : Réglage de 0 à 50 cmH<sub>2</sub>O

Débit inspiratoire : 40 litres/minute au moins

Volume courant : 25 à 3000 ml en moyenne

Volume minute : 1 à 16 litre/minute en moyenne

Gaz médicaux : Oxygène et air médical

Alimentation : Secteur 220 v et batterie

### VII. BANDAGES ET MATERIELS D'HYGIENE

#### 41. Matériels de couchage

#### 42. Couverture bactériostatique

Evite au blessé de se refroidir. Traiter anti-microbien, anti-feu V1

Lavable à 90°

#### 43. Matériel pour le traitement des plaies

- 4 sachets de 10 pansements adhésifs assortis
- 4 Boîtes de % compresses stériles de 20 x 20 cm
- 5 Bandes extensibles de 10 cm de large
- 6 bandes de gaz (3 de 75 mm et 3 de 150 mm)
- sachets de coton de 100 g
- 2 bandes crêpée 4 m x 7 cm
- Deux rouleaux de sparadrap de 5 mètres
- 15 abaisse-langues individuellement enveloppés
- 2 flacons de 125 ml de désinfectant

#### 44. Matériel pour le traitement des brûlures thermiques et chimiques

Composition :

3 compresses pour brûlure 10 X 10 cm,

1 compresse pour brûlure 20 X 20 cm,

5 unidoses de 3,5 mL,

1 spray pour brûlure 50 mL,

1 paire de gants stériles,

1 couverture de survie stérile 160 X 210 cm,

1 paire de ciseaux de Jesco 18 cm, 2 agrafes,

1 bande extensible Velpeau 10 cm X 4m.

#### 45. Boîte de sécurité

Caractéristiques principales :

La trousse de secours 10 P-PP / ABS comprend :

- 4 bandes extensibles 6 cm x 4 m
- 4 bandes de crêpe 7 cm x 4 m
- 1 pansement compressif stérile 8 cm x 1 m
- 1 pansement compressif stérile 12 cm x 1 m
- 3 sachets de 10 pansements adhésifs assortis
- 2 rouleaux de sparadrap 5 m x 2,5 cm
- 4 compresses anti-coups
- 4 compresses anti-moustique
- 6 sachets de gel antibrûlure
- 4 sachets de solution hydroalcoolique décontaminante
- 1 pince à écharde
- 12 épingles de sûreté
- 2 paires de gants nitrile taille L

- 1 guide 1er secours
  - 1 vaporisateur de chlorhexidine 100 ml
  - 1 doigtier simili cuir
  - 1 couverture de survie non stérile
  - 1 sachet de coton 20 g
  - 6 sachets de 5 compresses stériles
  - 1 vaporisateur alcool 70° 50 ml - 1 paire de ciseaux Jesco
  - 1 écharpe triangulaire
  - 2 unidoses lavage oculaire
- Dimensions Valise ABS : 400 x 280 x 140 mm.  
Matière ABS

46. Récipient pour réimplantation permettant de maintenir la température interne à 4° c (+ ou - 2°) pendant au moins 2 heures  
Permettant de maintenir la température interne à 4° c (+ ou - 2°) pendant au moins 2 heures.

47. Haricot (Nombre = 01)  
En inox de qualité supérieure 18/10  
Autoclavable et chaleur sèche taille 20 cm

48. Sac vomitoire (Nombre = 01)  
Dispositif non stérile à usage unique.  
Le lot de 20 sachets

49. Bassin (Nombre = 01)  
Polyéthylène blanc translucide  
Poigné de portage  
Forme anatomique  
Contenance : 1000 ml

50. Urinal  
Polyéthylène blanc translucide  
Poigné de portage  
Forme anatomique  
Contenance : 1000 ml

51. Sondes gastriques (avec accessoires)  
Pour aspiration trachéale et bronchique ;  
Dispositifs en PVC, à usage unique et stériles ;  
Régulateur de vide intégré (évite l'ajout d'un raccord biconique ou d'un embout stop-vidé) ;  
Longueur 50 cm.

52. Paires de gants chirurgicaux stériles  
Normes EN 465-1 et EN 465-2 ; CE 0373.

53. Gants non stériles à usage unique  
Hypoallergéniques ;  
Haute sensibilité (Épaisseur 0,11 mm) ;  
Très résistants à la déchirure ;

54. Matériel d'accouchement d'urgence :  
- Couverture isotherme (Nombre = 01)  
- Champ de Barr stérile à usage unique (Nombre = 01)  
- Champ stérile 75 x 75 (Nombre = 01)  
- Bonnet pédiatrique (Nombre = 01)

55. Sacs poubelle

Capacité : 15 litres ; rouleau de 20 sacs.

56. Drap à usage unique pour brancard  
Polypropylène non tissé blanc. Dimensions : 220 x 150 cm

#### VIII. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

57. Matériel de protection contre l'infection : masques chirurgicaux, surblouse, chalote

- Combinaisons de protection intégrale,
- paires de lunettes de protection anti-projection,
- masques de protection respiratoire FFP2,
- 2 paires de gants stériles,
- paires de sur-chaussures de protection, Surblouse ;
- Chalote

58. Masques de type FFP2 à usage unique

59. Gants de sécurité pour débris, paires  
Gants épais de manutention pour débris de verre, taille 10, la paire.

60. Chaussures de sécurité, paires

61. Casquette de sécurité  
Casquette de sécurité RC35 ; jaune fluo ; Nylon fluorescent ; Taille unique

62. Vêtement de sécurité et de protection (blouson)  
Se compose d'une parka et d'un gilet intérieur détachable avec manches détachables.  
Utilisable dans toutes les conditions climatiques.  
100% étanche  
Protection contre le vent.

63. Vêtement de protection de base : chasuble réfléchissante  
Gilet d'intervention multipoches avec bandes réfléchissantes  
Tissus: 60% coton -40% polyester 300 gr/m<sup>2</sup>  
Bandes réfléchissantes devant et dos niveau poitrine

#### IX. MATERIEL DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE

64. Matériel de nettoyage et de désinfection immédiate du matériel et du personnel

65. Lampes et outils de sauvetage

66. Coupe-ceinture de sécurité

67. Triangle ou lampe de pré-signalisation

68. Projecteur

69. Extincteur

#### X. COMMUNICATION

70. Accès au réseau téléphonique public par l'émetteur-récepteur ou par un radiotéléphone mobile

71. Communication interne entre le chauffeur et la cellule sanitaire

72. Dispositif de géo-localisation et de guidage par satellite (GPS)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° \_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

**AMBULANCE TYPE C : LOTS 1, 2 et 3**

N°	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE EN LETTRE	PRIX TOTAL HTVA	MONTANT TVA (19,25%)
1	Véhicule sanitaire	1				
<b>1- EQUIPEMENTS DE RELEVAGE ET DE BRANCARDAGE DU PATIENT :</b>						
2	Brancard principal/ support brancard	1				
3	Portoir de type cuillère	1				
4	Matelas à dépression	1				
5	Dispositif de transport du patient en position assise (chaise portoir)	1				
6	Drap portoir ou matelas de transfert	1				
7	Plan dur complété d'une tête d'immobilisation et de brides de sécurité	1				
<b>2- EQUIPEMENTS D'IMMOBILISATION :</b>						
8	Dispositif de traction	1				
9	Dispositif d'immobilisation. Lot pour les fractures : - membres supérieurs (02 attelles) - membres inférieurs (02 attelles)	4				
10	Lot de colliers cervicaux (immobilisation du rachis cervical) : petit - moyen - grand ou réglable	3				
11	Immobilisation en extensions de la partie haute du rachis, dispositif d'extraction ou plan dur court (un des deux)	1				
<b>3- EQUIPEMENTS DE VENTILATION / RESPIRATION :</b>						
12	Station fixe d'oxygène Min. 2000 (conditions normales de température et de pression), détendeur, débitmètre avec robinet de régulation permettant un débit maximal d'au moins 15 l/min	1				
13	Oxygène portable	1				
14	Raccord rapide	1				
15	Insufflateurs manuels avec masques et canules pour tous les âges	1				
16	Embout de ventilation bouche à masque avec entrée oxygène	1				

N°	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE EN LETTRE	PRIX TOTAL HTVA	MONTANT TVA (19,25%)
17	Dispositif d'aspiration fixe de mucosités d'une pression minimale de -65kPa avec une capacité minimale de 1L (il doit être électrique et peut être portable)	1				
18	Dispositif portable d'aspiration de mucosité (il peut être manuel pour A1 et A2, électrique pour B et C)	1				
<b>4- EQUIPEMENTS DE DIAGNOSTIC :</b>						
19	Appareil à tension manuel, Taille de serrage 10 cm - 66 cm	1				
20	Appareil à tension automatique, taille de serrage 10cm - 66 cm. De type Doppler, il doit fonctionner en dépit des vibrations et ne pas être affecté par les interférences électriques et les vibrations spécifiées aux 4,3,1 et 6,3,4	1				
21	Oxymètre	1				
22	Stéthoscope	1				
23	Thermomètre, mesures minimales : 28° C - 42° C	1				
24	Dispositif pour doser le sucre dans le sang	1				
25	Lampe diagnostic	1				
<b>5- EQUIPEMENTS DE SOINS :</b>						
26	Supports solutés	2				
27	Matériel pour perfusions et injections	1				
28	Dispositif d'injection conçu pour permettre l'administration de liquide chauffé jusqu'à 37°C +/- 2°C. Il n'est pas exigé que ce dispositif soit portable	1				
29	Dispositif pour perfusion sous pression	1				
<b>6- EQUIPEMENTS DE REANIMATION</b>						
30	Défibrillateur avec enregistreur ECG des données patient	1				
31	Moniteur cardiaque	1				
32	Stimulateur cardiaque externe	1				
33	Équipement portable de soins respiratoires (P.A.C.S.). Insufflateur manuel, Embout buccal bouche à masque avec entrée d'oxygène, Canules oro- ou nasopharyngiens, Aspirateur, Cathéter d'aspiration	1				

N°	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE EN LETTRE	PRIX TOTAL HTVA	MONTANT TVA (19,25%)
34	Dispositif de réanimation respiratoire (P.A.R.S.). Contenu des P.A.C.S., Matériel de perfusion avec cathéters et perfuseurs, Solutés, Dispositifs de fixations adhésives, Matériel d'intubations avec laryngoscope et lames diverses, Pincés de Magill, Mandrins, Sonde d'intubation avec embouts, Clamp et seringue pour ballonnet, Dispositifs de fixation pour sonde, Stéthoscope, Matériel pour administration de médicaments	1				
35	Appareillage de nébulisation	1				
36	Lot de drainage thoracique	1				
37	Dispositif pour perfusions volumétrique	1				
38	Cathéters veineux centraux	1				
39	Valve de PEEP	1				
40	Capnomètre	1				
41	Respirateur de transport	1				
<b>7 - BANDAGES ET MATERIELS D'HYGIENE :</b>						
42	Matériels de couchage	1				
43	Couverture bactériostatique	1				
44	Matériel pour le traitement des plaies :	1				
45	Matériel pour le traitement des brûlures thermiques et chimiques :	1				
46	Boîte de sécurité	1				
47	Récipient pour réimplantation permettant de maintenir la température interne à 4° c (+ ou - 2°) pendant au moins 2 heures	1				
48	Haricot	1				
49	Sac vomitoire	1				
50	Bassin	2				
51	Urinal (pas en verre)	1				
52	Sondes gastriques (avec accessoires)	1				
53	Paires de gants chirurgicaux stériles	5				
54	Gants non stériles à usage unique	100				
55	01 matériel d'accouchement d'urgence : - couverture isotherme (01) - clamp de Barr stérile usage unique (01)	1				

N°	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE EN LETTRE	PRIX TOTAL HTVA	MONTANT TVA (19,25%)
	- champ stérile 75 x 75 (01) - bonnet pédiatrique (01)					
56	Sacs poubelle	5				
57	Drap à usage unique pour brancard	1				
<b>8- EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : (par membre d'équipage, X par le nombre de personnes formant l'équipage)</b>						
58	Matériel de protection contre l'infection : masques chirurgicaux, sur-blouse, chalote	1				
59	Masques de type FFP2 à usage unique	2				
60	Gants de sécurité pour débris, paires	1				
61	Chaussures de sécurité, paires	1				
62	Casquette de sécurité	1				
63	Vêtement de sécurité et de protection (blouson)	1				
64	Vêtement de protection de base : chasuble réfléchissante	1				
<b>9 - MATERIEL DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE</b>						
65	Matériel de nettoyage et de désinfection immédiate du matériel et du personnel (lot)	1				
66	Lampes et outils de sauvetage (lot)	1				
67	Coupe-ceinture de sécurité	1				
68	Triangle ou lampe de pré-signalisation	1				
69	Projecteur	1				
70	Extincteur	1				
<b>10- COMMUNICATION</b>						
71	Accès au réseau téléphonique public par l'émetteur-récepteur ou par un radiotéléphone mobile	1				
72	Communication interne entre le chauffeur et la cellule sanitaire	1				
73	Dispositif de géo-localisation et de guidage par satellite (GPS)	1				
<b>Prix unitaire AMBULANCE : CFA HTVA Hors droits de douane</b>						

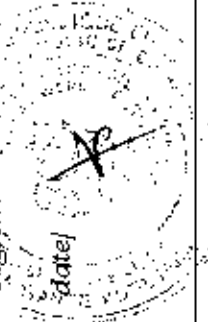
Nom du Soumissionnaire.....

[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature.....

[insérer la signature], Date.....

[insérer la



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
**N° \_\_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE :** *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION :** 53 40 531 07 970000 2283

\*\*\*\*\*

**PIECE N°7 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



## DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

### LOT N° 1

N°	DESIGNATION	Unité	QTE	P. U. HTVA	MONTANT TOTAL HTVA	MONTANT TOTAL TVA
1	AMBULANCE DE TYPE C DE MARQUE _____	U	10			
<b>TOTAL HT hors douane INCOTERM DAP</b>						
TVA (19.25 %)						
<b>TOTAL TTC</b>						
Acompte IS 2,2 %						
<b>Net à Payer HTVA HD</b>						
Arrêtée la présente offre à la somme de _____ franc CFA TTC.						

### LOT N° 2

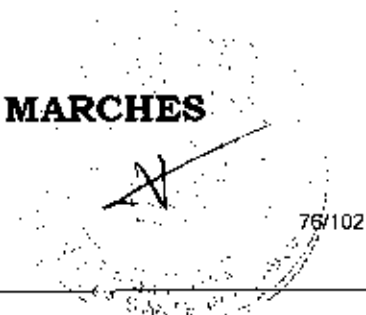
N°	DESIGNATION	Unité	QTE	P. U. HTVA	MONTANT TOTAL HTVA	MONTANT TOTAL TVA
1	AMBULANCE DE TYPE C DE MARQUE _____	U	10			
<b>TOTAL HT hors douane INCOTERM DAP</b>						
TVA (19.25 %)						
<b>TOTAL TTC</b>						
Acompte IS 2,2 %						
<b>Net à Payer HTVA HD</b>						
Arrêtée la présente offre à la somme de _____ franc CFA TTC.						

### LOT N° 3

N°	DESIGNATION	Unité	QTE	P. U. HTVA	MONTANT TOTAL HTVA	MONTANT TOTAL TVA
1	AMBULANCE DE TYPE C DE MARQUE _____	U	10			
<b>TOTAL HT hors douane INCOTERM DAP</b>						
TVA (19.25 %)						
<b>TOTAL TTC</b>						
Acompte IS 2,2 %						
<b>Net à Payer HTVA HD</b>						
Arrêtée la présente offre à la somme de _____ franc CFA TTC.						

Nom du Soumissionnaire..... [insérer le nom du Soumissionnaire]  
 Signature..... [insérer la signature],  
 Date..... [insère la date]

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
**N° \_\_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°8 : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019

## Sous-détail des prix unitaires

**LOTS 1, 2 et 3**

**Option N°1**

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA
1	Ambulance de type C						

**Option N°2**

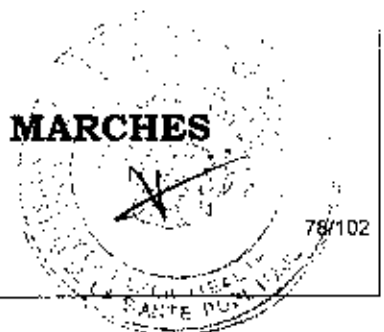
Intitulés	Montants
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF rendu Douala	
Droits de douane	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit+aconage	
Transport+intervention	
Formation des utilisateurs et maintenanciers	
Autres	
Frais bancaires	
Service après-vente	
Enregistrement, montage	
Divers	
<b>Total HTVA</b>	

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom du Soumissionnaire]*

Signature *[insérer signature]*,

Date *[insérer la date]*

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
**N° \_\_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE***

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

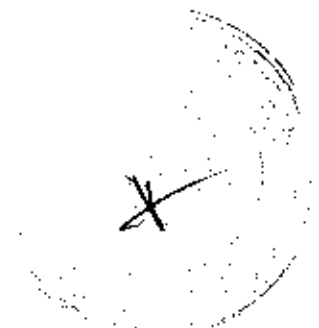
**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°9 : MODELE DES PIECES**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



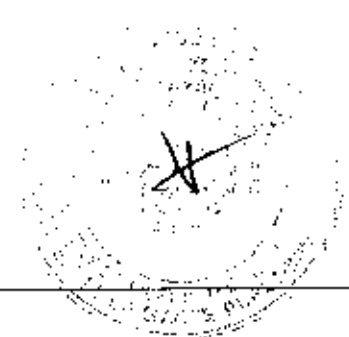
## **Note relative aux modèles de pièces**

Le Soumissionnaire devra compléter et présenter avec son offre le Modèle de soumission et le Bordereau des prix en conformité avec l'article 12 du RGAO et les dispositions contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Lorsque cela est requis dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, le Soumissionnaire doit fournir une caution de soumission, en utilisant soit le modèle présenté ci-après, soit un autre modèle jugé acceptable par le Maître d'Ouvrage, conformément à l'article 19 du RGAO.

Le CCAP, lorsqu'il est complété au moment de l'attribution du Marché, doit inclure toutes les corrections ou les modifications apportées à l'offre retenue résultant des corrections de prix effectuées conformément à l'article 32 du RGAO, les dispositions relatives aux pièces de rechange ou les modifications des quantités conformément à l'article 37 du RGAO. Le Bordereau des prix et le détail estimatif qui sont présumés faire partie du marché seront modifiés en conséquence.

Les modèles de cautionnement définitif et de caution bancaire de restitution d'avance ne doivent pas être complétés au moment de la préparation des offres. Seul le Soumissionnaire retenu sera invité à fournir le cautionnement définitif et la caution bancaire de restitution d'avance en conformité avec l'un des modèles présentés dans cette section ou sous une autre forme acceptable par le Maître d'Ouvrage.



## TABLE DES MODELES

Annexe n°0: Modèle de déclaration de soumission .....	.....
Annexe n°1: Modèle de soumission .....	.....
Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission .....	.....
Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif .....	.....
Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage .....	.....
Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie .....	.....
Annexe n°6 : Modèle d'autorisation du fabricant .....	.....
Annexe n°7 : Déclaration sur l'honneur .....	.....

## Annexe n°0: Modèle de déclaration de soumission

Date : .....

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier d'Appel d'Offre dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, offrons de fournir et de livrer :

..... Conformément à l'Avis d'Appel d'Offre International Restreint.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai \_\_\_\_\_ calendaire à compter de la date de notification de la lettre commande.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de.....(nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_  
(Nom et qualité du signataire pour le  
Compte du candidat)

## Annexe n° 1: Modèle de soumission

Je, soussigné.....[indiquer le nom et la qualité du signataire]  
représentant la société, l'entreprise ou le groupement<sup>(1)</sup>..... dont le siège social est à  
.....inscrite au registre du commerce de..... sous le  
n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres  
y compris les additifs N°..... [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres,  
moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités,  
lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n°..... à

..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors  
TVA, et à  
..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en  
lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de..... mois  
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai .....jours [indiquer la durée de validité, en  
principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application des dits rabais sont les suivants:

.....  
.....

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner  
crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la  
banque..... Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait  
à..... le.....

Signature  
de.....  
en ..... qualité  
de.....  
dûment autorisé à signer les soumissions pour  
et au nom de<sup>(2)</sup>.....

<sup>(1)</sup> Supprimer la mention inutile

<sup>(2)</sup> Annexer la lettre de pouvoirs

## Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], «le Maître d'Ouvrage»

Attendu que le Fournisseur....., ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du ..... pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée «l'offre» et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque», déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité:

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

[signature de la banque]



## Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que..... [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné «le

Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à réaliser [indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5%] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché. Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, ..... [nom et adresse de banque], représentée par ..... [noms des signataires],

ci-dessous désignée «la banque», nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le .....  
[signature de la banque]

## Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : ..... référence,  
adresse.....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :  
.....[le titulaire], au  
profit de Maître d'Ouvrage [Adresse du Maître d'Ouvrage]  
(le bénéficiaire)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché ..... du ..... relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [trente(30)%] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° ....., payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit:..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [le titulaire] ouverts auprès de la banque  
..... sous le  
n°.....

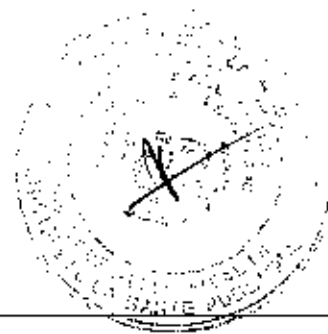
Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

[Signature de la banque]



## Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque:.....  
Référence de la Caution: N°.....  
Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage]  
[Adresse du Maître d'Ouvrage]

ci-dessous désigné «le Maître d'Ouvrage»

Attendu que ..... [nom et adresse du fournisseur],  
ci-dessous désigné «le Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous, ..... [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], et ci-dessous désignée «la banque»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de ..... [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché.<sup>(10)</sup>

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif des a demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par venue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... le .....

[signature de la banque]

<sup>(10)</sup> Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.

## Annexe n°6 : Modèle d'autorisation du fabricant

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'entête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les DPAO]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]  
AONO N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ ; [insérer les références de l'Appel d'Offres]  
Variante N°.: [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A : [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]

Attendu que:

[insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de [indiquer les fournitures produites] ayant nos usines [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du soumissionnaire] à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres No [insérer les références de l'Appel d'Offres] pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément du DAO pour les fournitures offertes ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de [insérer le nom complet du Fabricant]

En date du  
de signature]

jour de

[insérer la date

## **Annexe n°7 : Déclaration sur l'honneur**

Je soussigné, ..... Directeur Général de :  
.....  
Soumissionnaire (références de l'Appel d'Offres) .....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- Que ..... (nom de la structure) ..... ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à .....

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° \_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE :** *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION :** 53 40 531 07 970000 2283

\*\*\*\*\*

**PIECE N° 10 : MODELE DU MARCHÉ**

\*\*\*\*\*

AOÛT 2019



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MARCHE N° \_\_\_\_\_/M/MINSANTE/CIPM/2019 PASSE AVEC \_\_\_\_\_ APRES APPEL  
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° \_\_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019 DU  
\_\_\_\_\_ RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES MEDICALISEES DE  
TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA CAN 2021. LOT N° \_\_\_\_\_

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**TITULAIRE DU MARCHE :** \_\_\_\_\_

Boîte Postale \_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_, Fax : \_\_\_\_\_  
Carte contribuable N° \_\_\_\_\_ H.R.C : \_\_\_\_\_  
Compte bancaire : \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

**OBJET DU MARCHE :** Acquisition de trente (30) ambulances medicalisees de type C en prelude  
au CHAN 2020. Lot N° \_\_\_\_\_

**LIEU D'EXECUTION :** Ministère de la Santé Publique

**DELAI D'EXECUTION :** \_\_\_\_\_ jours

**MONTANTS en F CFA :**

Montants	MONTANT EN CHIFFRE	MONTANT EN LETTRES
<b>TOTAL HTVA HD</b>		
<b>TVA (19,25%)</b> sur les véhicules et équipements non biomédicaux et exonéré pour les équipements médicaux		
<b>TOTAL TTC</b>		
<b>I. S. 2,2%</b>		
<b>Net à percevoir HD</b>		

**FINANCEMENT :** BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION BUDGETAIRE :** 53 40 531 07 970000 2283

SOUSCRIS-LE :

SIGNE-LE :

NOTIFIE-LE :

ENREGISTRE-LE :

**Entre :**

**L'Etat du Cameroun**, représentée par le Ministre de la Santé Publique, Ci-après dénommé, « **Le Maitre d'Ouvrage** ».

**D'une part,**

ET

....., **B.P** \_\_\_\_\_, **Tél** : \_\_\_\_\_, **n°Contribuable** :  
\_\_\_\_\_ **Compte** \_\_\_\_\_.

**Représenté par:** \_\_\_\_\_

Ci-après  
Dénommé, « **Le Cocontractant** »

**D'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

# Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II: Spécifications techniques

Titre III : Bordereau des prix

Titre IV: Détail estimatif



PAGE N° \_\_\_\_\_ ET DERNIÈRE DU MARCHÉ N° \_\_\_\_\_ /M/MINSANTE/CIPM /2019 PASSE  
APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° \_\_\_\_\_ /AOIR/MINSANTE/CIPM/2019  
DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES MEDICALISEES  
DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA CAN 2021.

**MONTANT DU MARCHÉ :**

Montants	MONTANT EN CHIFFRE	MONTANT EN LETTRES
<b>TOTAL HTVA HD</b>		
<b>TVA (19,25%)</b> sur les véhicules et équipements non biomédicaux et exonéré pour les équipements médicaux		
<b>TOTAL TTC</b>		
<b>I. S. 2,2%</b>		
<b>Net à percevoir HD</b>		

**DELAI DE LIVRAISON :** \_\_\_\_\_ jours

**LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT**

**YAOUNDÉ, LE.....**

**SIGNE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE**

**YAOUNDÉ, LE .....**

**ENREGISTREMENT**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° \_\_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES  
MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA  
CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE***

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION : 53 40 531 07 970000 2283**

\*\*\*\*\*

**PIECE N° 11 :**

**Liste des établissements bancaires et organismes financiers  
installés au Cameroun, autorisés à émettre des cautions dans  
le cadre des Marchés Publics**

\*\*\*\*\*

AOUT 2019



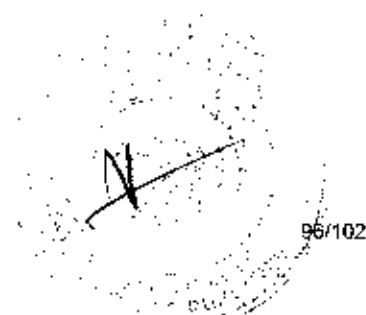
Les Etablissements bancaires de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

1. BANQUES

1. **AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK) BP 11 834 YAOUNDE**
2. **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM) BP 2933 DOUALA**
3. **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) BP 12962 YAOUNDE ;**
4. **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK) BP 600 DOUALA ;**
5. **BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) BP 1925 DOUALA**
6. **BANQUE OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN), BP 4593 DOUALA ;**
7. **CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP) BP 4571 DOUALA**
8. **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON BP 4004 DOUALA**
9. **ECOBANK CAMEROUN BP 582 DOUALA**
10. **NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK BP 6578 DOUALA**
11. **SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCBC) BP 1784 DOUALA**
12. **SOCIETE GENERALE CAMEROUN BP 4042 DOUALA**
13. **STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC) BP 1784 DOUALA;**
14. **UNION BANK OF CAMEROON BP 15 569 DOUALA**
15. **UNITED BANK OF AFRICA (UBA) BP 2088 DOUALA**
16. **CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA) BANK**

2. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. **ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 DOUALA**
18. **AREA ASSURANCES S.A, BP 1531 DOUALA;**
19. **ATLANTIQUE ASSURANCES S.A; BP 2933 DOUALA;**
20. **BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A, BP 2328 DOUALA ;**
21. **CHANAS ASSURANCES, BP 109 DOUALA**
22. **CPA S.A, B.P 54 DOUALA;**
23. **NSIA ASSURANCES S.A, BP 2759 DOUALA ;**
24. **PRO ASSUR S.A, BP 1011 DOUALA**
25. **SAAR S.A, BP 1011 DOUALA;**
26. **SAHAM ASSURANCES S.A, BP 11315 DOUALA**
27. **ZENITHE INSURANCE, BP 1540 DOUALA**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
**N° \_\_\_\_/AOIR/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) AMBULANCES**  
**MEDICALISEES DE TYPE C EN PRELUDE AU CHAN 2020 ET A LA**  
**CAN 2021**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

**IMPUTATION** : 53 40 531 07 970000 2283

\*\*\*\*\*

**PIECE N° 12 :**

**GRILLE D'EVALUATION**

\*\*\*\*\*

AOÛT 2019



## GRILLE D'EVALUATION

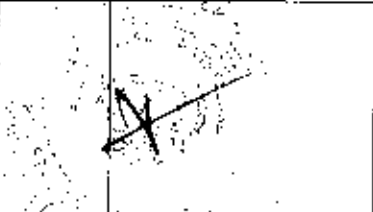
### i. CRITERES ELIMINATOIRES

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE					
CRITERES		Effectif	Non effectif	N°	Note
Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif au-delà du délai de 48 heures		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1	
Fausse déclaration ou production d'une pièce falsifiée		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2	
Absence de la caution de soumission du lot proposé		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	3	
Non-respect de 75% des critères essentiels		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	4	
Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	5	
Absence d'un prix unitaire quantifié		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	6	
Absence des autorisations signées des fabricants des équipements médicaux ( <i>défibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport</i> ) et des véhicules que le soumissionnaire propose		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	7	
Absence de prospectus et fiche technique en français ou en anglais d'un véhicule ou de l'un des équipements médicaux proposés		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	8	
La non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des ambulances proposées ( <i>chassis, moteur, Dimensions véhicules, Matériel de protection et de sauvetage, Communication, Signalisation, défibrillateur, moniteur cardiaque, stimulateur cardiaque externe, appareillage de nébulisation, dispositif pour perfusions volumétrique, capnomètre, respirateur de transport</i> )		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	9	
Absence du Certificat d'homologation des véhicules proposés		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	10	
Le non-respect des spécifications techniques majeures suivantes :					
<b>CELLULE SANITAIRE AMBULANCE TYPE C :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Longueur: 3700 mm au moins</li> <li>- Largeur : 1780 mm au moins</li> <li>- Hauteur : 1930 mm au moins</li> </ul>		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	11	

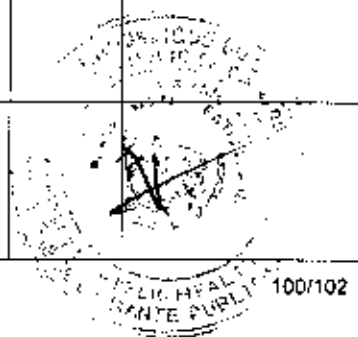
#### Conformité des Spécifications Techniques mineures des équipements

NB : Un article est déclaré conforme si les spécifications techniques évaluées séparément sous forme binaire sont conformes à 75%.

N°	Désignations	Eléments d'évaluations	oui	non	Observations
<b>VEHICULE</b>					
	Chassis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de place : au moins Six (Trois dans la cabine et trois dans la cellule)</li> <li>- Nombre de porte : au moins 03</li> <li>- Traction : au moins deux (02) roues arrière motrices</li> <li>- Transmission : manuelle, au moins 5 vitesses avant et une arrière</li> <li>- Capacité réservoir : 70 l au moins</li> <li>- Direction assistée</li> </ul>			
	Dimensions véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Longueur : 5300 mm au moins</li> <li>- Largeur : 1800 mm au moins</li> </ul>			

N°	Désignations	Eléments d'évaluations	oui	non	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur : 2270 mm au moins</li> <li>- Empattement : 3000 mm au moins</li> </ul>			
	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Source d'énergie : Diesel</li> <li>- Puissance fiscale : 8 CV au moins</li> <li>- Au moins : 4 cylindres, 16 soupapes,</li> <li>- Cylindrée : 2400 cm<sup>3</sup> au moins</li> <li>- Puissance : 96 CV à 2500 Tr/mn au moins</li> <li>- Consommation urbaine moyenne : maximum 8.5 l / 100 km</li> <li>- Consommation extra-urbaine moyenne : maximum 6.2 l / 100 km</li> </ul>			
	Matériel de protection et de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Airbags pour chauffeur et passager cabine</li> <li>- Matériel de nettoyage et de désinfection immédiate du matériel et du personnel</li> <li>- Lampes et outils de sauvetage</li> <li>- Coupe-ceinture de sécurité</li> <li>- Triangle ou lampe de pré-signalisation</li> <li>- Trousse d'outillage, cric, clé de roue</li> <li>- Poignets de maintien</li> <li>- Pare-soleil : conducteur et passager</li> <li>- Rétroviseurs extérieurs</li> <li>- Réglable en hauteur du siège du conducteur;</li> <li>- ABS avec répartiteur électronique de freinage;</li> <li>- Projecteur</li> <li>- Extincteur</li> </ul>			
	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoradio et lecteur audio CD, USB</li> <li>- Réseau téléphonique public par l'émetteur-récepteur</li> <li>- Communication interne entre le chauffeur et la cellule sanitaire</li> <li>- Dispositif de géolocalisation et de guidage par satellite (GPS)</li> </ul>			
	Signalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'avant une rampe comportant :</li> <li>- Sirène électroniques à deux tons hauts volume avec des haut-parleurs externes;</li> <li>- 4 gyrophares indicateurs lumineux clignotant montés sur le toit;</li> <li>- Clignotants jaune arrière synchronisée avec l'ouverture des portes;</li> <li>- Lumière blanche LED pour éclairer la zone de chargement, avec allumage automatique d'ouverture des portes arrière;</li> </ul>			
<b>EQUIPEMENTS MEDICAUX EMBARQUES</b>					
	Défibrillateur avec enregistreur ECG des données patient	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Défibrillateur semi-automatique biphasique et surveillance de la SpO<sub>2</sub>/ du CO<sub>2</sub></li> <li>-Muni d'un écran LCD pour visualisation du tracé ECG</li> <li>-Energie réglable : protocole automatique 100J, 150 J , 200 J</li> <li>-Alarme débranchement d'électrode et</li> </ul>			

N°	Désignations	Éléments d'évaluations	oui	non	Observations
		batterie faible -Capacité de la batterie : au moins 80 chocs à 200 joules -Livré avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 batterie</li> <li>• 1 paire d'électrode</li> <li>• 1 manuel utilisateur</li> </ul>			
	Moniteur cardiaque	-Moniteur de transport multiparamétrique -Paramètres minimales : ECG, Pression, température, SPO2, respiration -Affichage des paramètres sur écran LCD à cristaux liquide, d'au moins 10 pouces -Alimentation : Secteur 220 V et batterie -Temps de fonctionnement de la batterie : 3 heures au moins			
	Stimulateur cardiaque externe	-Modes : AAI, AOO, VVI, VOO -Type d'électrode Unipolaire ou bipolaire			
	Appareillage de nébulisation	-Nébuliseur ultrasonique pour unités de soins intensifs. -Permettant l'utilisation en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Simple humidificateur</li> <li>• Nébulisation médicamenteuse</li> <li>• Oxygénation et humidification</li> </ul> -Puissance de propulsion par flux d'air de 0 à 30l/mn en moyenne -Capacité des chambres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 2,8l pour la nébulisation ;</li> <li>• Au moins 27ml pour les médicaments ;</li> </ul> -Alimentations 220V - 50 Hz			
	Dispositif pour perfusions volumétrique	-Pousse seringue -Reconnaissance automatique de la seringue -Taille des seringues : 5 à 60 ml -Plage de débit : 0,1 à 1200 ml/heure -Alimentation : Secteur 220 V et batterie -Autonomie batterie : 10 heures minimum -Alarmes : fin de perfusion et occlusion			
	Capnomètre	-Appareil portable pour la mesure du dioxyde de carbone en fin d'expiration et de la fréquence respiratoire Plage de mesure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dioxyde de carbone CO2 : 0 - 99 mm Hg</li> <li>- Fréquence respiratoire FR : 3 - 125 BPM</li> </ul> -Affichage numérique des résultats sur écran -Source d'alimentation : batteries -Autonomie : au moins 7 heures en utilisation continue -Alarme : Pas d'expiration -Accessoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un jeu de batteries de rechange</li> <li>• Sacoche de transport</li> <li>• Adaptateur pour voies aériennes adultes/enfants (2)</li> </ul> -Adaptateur pour voies aériennes bébés (2)			
	Respirateur de transport	-Respirateur de transport adulte, enfants -Modes ventilatoires : PPC, CPAP, VC, VVC/VAC Paramètres mesurés : Tension des voies respiratoires			



N°	Désignations	Eléments d'évaluations	oui	non	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPAP : Réglage de 0 à 50 cmH2O</li> <li>- Débit inspiratoire : 40 litres/minute au moins</li> <li>- Volume courant : 25 à 3000 ml en moyenne</li> <li>- Volume minute : 1 à 16 litre/minute en moyenne</li> <li>-Gaz médicaux : Oxygène et air médical</li> <li>-Alimentation : Secteur 220 v et batterie</li> </ul>			

## ii. CRITERES ESSENTIELS

IDENTIFICATION SOUMISSIONNAIRE					
CRITERES		Effectif	Non effectif	N°	Note
<b>a. Présentation de l'offre</b> (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur)					
Séparation des enveloppes (Pièces administratives, offre techniques et offre financière)		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1	
Existence de sommaires et pièces dans l'ordre des sommaires		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2	
Intercalaires en couleur		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	3	
<b>Résultat pour le critère a. : OUI = au moins 2 sous-critères satisfaits sur 3</b>					
<b>b. Références du soumissionnaire dans la fourniture des ambulances médicalisées de type C au cours des cinq (05) dernières années (au moins cinq)</b>					
Preuves d'avoir réalisé avec succès au moins cinq (05) fournitures des ambulances médicalisées de type C ces cinq (05) dernières années avec contrat et PV de réception.		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	4	
<b>c. Planning et délai de livraison de maximum cent vingt (120) jours</b>					
Planning de livraison		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	5	
Délai de livraison inférieur ou égal à Cent vingt (120) jours		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	6	
<b>Résultat pour le critère c. : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>					
<b>d. Preuves d'acceptation des conditions du marché</b> (CCAP et ST paraphés, cachetés et signés)					
Le CCAP du DAO paraphé sur chaque page, daté signé et cacheté du soumissionnaire à la dernière page		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	7	
Les Spécifications Techniques (ST) du DAO paraphé sur chaque page, daté signé et cacheté du soumissionnaire à la dernière page		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	8	
<b>Résultat pour le critères d : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>					
<b>e. Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de 50% du montant du lot</b>					
Accès à une ligne de crédit ou autre ressources financières de 50% du montant du lot		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	9	
<b>f. Disponibilité dans l'entreprise de façon permanente, d'une équipe technique d'au moins : un ingénieur en mécanique minimum BAC+3, un ingénieur biomédical minimum BAC+3 et un médecin urgentiste</b>					
Equipe technique complète (ingénieur en mécanique, ingénieur biomédical et médecin urgentiste)		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	10	
Presence des diplômes de toute l'équipe technique		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	11	
<b>Résultat pour le critère f : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>					
<b>g. Disponibilité dans chacune des quatre (04) zones (Centre-Sud-Est ; Littoral-Sud, Ouest ; Ouest-Nord Ouest ; Adamaoua-Nord-Extrême Nord), d'au moins une structure</b>					

IDENTIFICATION SOUSMISSIONNAIRE				
CRITERES	Effectif	Non effectif	N°	No
	<b>disposant des pièces de rechanges et habileté à exécuter les prestations de maintenance des véhicules proposés</b>			
Preuves de propriété ou de contrat et/ou convention de partenariat avec au moins une structure dans chacune des quatre zones	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	12	
Liste et coûts des pièces de rechanges	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	13	
<b>Résultat pour le critère f : OUI = les 2 sous-critères satisfaits</b>				

**N.B :** Cette grille est identique pour tous les lots.

**Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit :**

- 1- satisfaire à tous les critères dits éliminatoires ;
- 2- à au moins 75% des « OUI » des critères essentiels ;
- 3- à au moins 75% des « OUI » des spécifications techniques.

